

**CAHIER DES REVENDICATIONS
DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE
ÉTUDIANTE (ASSÉ)**



Dernière mise à jour : Juin 2018

Voir également le Cahier des revendications de la CLASSE. Les mandats adoptés par les Congrès de la CLASSE ont été adoptés en bloc par le Congrès de l'ASSÉ des 29 et 30 septembre 2012.

Table des matières

Statuts et règlements.....	6
ARTICLE 3 : BUTS.....	6
ARTICLE 4 : PRINCIPES.....	6
Revendications classées par date d'adoption.....	8
Congrès de fondation : 24 et 25 février 2001 (Collège de Sherbrooke).....	8
Congrès annuel : 26 et 27 mai 2001 (Cégep de Drummondville).....	8
Congrès extraordinaire : 15 août 2001 (Université du Québec à Montréal).....	9
Congrès : 12 au 14 octobre 2001 (Cégep Ste-Foy).....	9
Congrès extraordinaire : 15 décembre 2001 (Collège Maisonneuve).....	10
Congrès : 9 et 10 février 2002.....	11
Congrès annuel : 3 au 5 mai 2002 (Cégep La Pocatière).....	11
Congrès : 27 au 29 septembre 2002 (Université Concordia).....	12
Congrès : 31 janvier au 2 février 2003 (Université du Québec à Montréal).....	12
Congrès extraordinaire : 28 février 2003 (Cégep Ste-Foy).....	13
Congrès extraordinaire : 29 mars 2003 (Cégep de Drummondville).....	13
Congrès annuel : 3 et 4 mai 2003 (Cégep Saint-Laurent).....	14
Congrès extraordinaire : 16 août 2003 (Cégep Ste-Foy).....	14
Congrès : 20 et 21 septembre 2003 (Cégep de Matane).....	15
Congrès : 24 et 25 janvier 2004 (Cégep de Drummondville).....	15
Congrès annuel : 24 et 25 avril 2004 (Université du Québec à Montréal).....	16
Congrès extraordinaire : 28 août 2004 (Université du Québec à Montréal).....	17
Congrès : 25 et 26 septembre 2004 (Collège de Sherbrooke).....	18
Congrès : 24 octobre 2004 (Siège social de l'ASSÉ).....	19
Congrès : 29 et 30 janvier 2005 (Cégep Saint-Laurent).....	20
Congrès de la CASSÉÉ : 26 et 27 février 2005 (Cégep Limoilou, Québec).....	20
Congrès de la CASSÉÉ : 13 mars 2005 (Cégep du Vieux-Montréal).....	20
Congrès de la CASSÉÉ : 19 et 20 mars 2005 (Cégep de Drummondville).....	20
Congrès de la CASSÉÉ : 26 mars 2005 (Université du Québec à Montréal).....	21
Congrès de la CASSÉÉ : 2 et 3 avril 2005 (À la salle l'Anti, Québec).....	21
Congrès de la CASSÉÉ : 9 et 10 avril 2005 (Université de Sherbrooke).....	21
Congrès annuel : 14 et 15 mai 2005 (Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu).....	21
Congrès : 20 août 2005 : (Cégep François-Xavier Garneau).....	21
Congrès : 8 et 9 octobre 2005 : (Collège de Sherbrooke).....	21
Congrès d'orientation : 25 au 28 novembre 2005 (Siège social de l'ASSÉ).....	22
Congrès : 10 au 12 février 2006 : (Cégep de Matane).....	22
Congrès annuel : 22 et 23 avril 2006 (Collège Lionel-Groulx).....	23
Congrès extraordinaire : 26 août 2006 (Université du Québec à Montréal).....	23
Congrès : 14 et 15 octobre 2006 (Cégep de Drummondville).....	23
Congrès : 17 et 18 février 2007 (Université du Québec à Montréal).....	26
Congrès annuel : 28 et 29 avril 2007 (Cégep Joliette).....	27
Congrès : 1er et 2 septembre 2007 (Cégep Saint-Laurent).....	27
Congrès : 6 et 7 octobre 2007 (Montréal, bureau de l'ASSÉ).....	27
Congrès : 20 et 21 octobre 2007 (Université du Québec à Montréal).....	27
Congrès : 1er et 2 décembre 2007 (Cégep François Xavier Garneau).....	27
Congrès : 16 et 17 février 2008 (Université du Québec en Outaouais).....	27
Congrès annuel : 26 avril et 27 avril 2008 (Centre NDA et Collège de Maisonneuve).....	28
Congrès d'automne : 25 et 26 octobre 2008 (UQAM).....	28
Congrès d'hiver : 28 février et 1er mars 2009 (Université Laval).....	29

Congrès annuel: 24 au 26 avril 2009 (Collège de Maisonneuve).....	29
Congrès : 14 au 15 novembre 2009 (Cégep de Sherbrooke).....	30
Congrès : 2 et 3 octobre 2010 (Collège de Maisonneuve).....	30
Congrès : 4 décembre 2010 (Cégep de Drummondville).....	31
Congrès : 12 et 13 février 2011 (UQAM).....	31
Congrès : 23 et 24 avril 2011 (Centre Saint-Pierre).....	32
Congrès : 23 et 24 septembre 2011 (Cégep de Sherbrooke).....	32
Congrès : 29 et 30 octobre 2011 (Collège de Maisonneuve).....	32
Congrès : 29 et 30 septembre 2012 (Université Laval).....	33
Congrès : 3 novembre 2012 (UQAM).....	33
Congrès : 25 novembre 2012 (Cégep François-Xavier-Garneau).....	33
Congrès : 2 et 3 février 2013 (Cégep de Saint-Félicien).....	34
Congrès : 6 avril 2013 (Université Laval).....	34
Congrès : 20 et 21 avril 2013 (Cégep de Drummondville).....	34
Congrès d'orientation : 18, 19 et 20 mai 2013 (Université Concordia et CEDA).....	35
Congrès : 26 et 27 octobre 2013 à l'Université Laval.....	36
Congrès : 22 et 23 février 2014 (Cégep Marie-Victorin).....	37
Congrès : 26 et 27 avril 2014 (Centre Horizon, Québec).....	38
Congrès : 25 et 26 octobre 2014 (Cégep de St-Laurent, Montréal).....	39
Congrès : 21 et 22 février 2015 (CAP St-Barnabé).....	40
Congrès : 4 et 5 avril 2015 (Valleyfield).....	41
Congrès annuel: 25 et 26 avril 2015 (Québec).....	41
Congrès : 19 et 20 septembre 2015 (Montréal).....	41
Congrès : 24 et 25 octobre 2015 (Montréal).....	42
Congrès : 20 et 21 février 2016 (Desbiens).....	42
Congrès Femmes : 26 et 27 mars 2016 (Montréal).....	42
Congrès Annuel : 23 et 24 avril 2016 (Québec).....	43
Congrès : 8 et 9 octobre 2016 (Montréal).....	43
Congrès d'Orientation : 3 et 4 décembre 2016 (Université Concordia).....	44
Congrès Annuel : 29 et 30 avril 2017 (Québec).....	44
Congrès : 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2017 (Université Concordia).....	46
Congrès : 24 et 25 février 2018 (Université Concordia).....	46
Congrès Annuel : 21 et 22 avril 2018 (Québec).....	46
Revendications classées par catégorie.....	49
Gratuité scolaire et accessibilité.....	49
Prêts et bourses.....	53
Formation postsecondaire.....	54
Privatisation.....	57
Démocratisation et gouvernance.....	58
Femmes, patriarcat et homophobie.....	59
Luttes autochtones et anti-colonialisme.....	66
Politiques gouvernementales.....	67
Financement public.....	72
Fiscalité.....	73
Mondialisation.....	74
Solidarité et luttes internationales.....	75
Démocratie et répression.....	78
Environnement.....	80
Logement.....	83
Principes d'action.....	84
Revendications périmées.....	86

STATUTS ET RÈGLEMENTS

ARTICLE 3 : BUTS

L'ASSÉ vise à regrouper les syndicats étudiants locaux aux niveaux régional et national afin de défendre les intérêts des étudiantes et des étudiants :

1. par la promotion, le développement et la protection, par tous les moyens nécessaires, des intérêts matériels, professionnels, culturels, académiques et sociaux des étudiantes et des étudiants;
2. par la mise en relation des différentes associations étudiantes locales entre elles;
3. par la formation, l'éducation, l'information, la conscientisation et la mobilisation;
4. par la création d'un espace de solidarité propice à l'élimination de la compétition entre étudiantes et étudiants, afin de permettre le développement de la solidarité inhérente à la communauté d'intérêts que partagent ces dernières et derniers;
5. par l'appui et le soutien des luttes menées par ses membres et les autres groupes étudiants, tant et aussi longtemps qu'elles conviennent aux principes de l'organisation;
6. par l'appui et le soutien aux luttes menées par le mouvement ouvrier, les femmes, les autochtones, les immigrants et les immigrantes et l'ensemble des autres luttes progressistes;
7. par la construction et le maintien d'un rapport de force permanent face à l'État et à l'élite économique;
8. par une analyse et une compréhension de l'éducation dans une perspective sociétale globale;
9. par la prise des moyens matériels, humains et financiers nécessaires à la réalisation des buts fixés par l'organisation;
10. par une organisation démocratique qui fonctionne sous le contrôle direct de ses membres;
11. par la démocratisation des institutions d'enseignement (gestion par les personnes concernées) dans une perspective d'autogestion.

ARTICLE 4 : PRINCIPES

Les principes de base de l'ASSÉ reposent sur les fondements du syndicalisme étudiant établis dans l'article 1 de la Charte de Grenoble, en 1946. Celui-ci stipule que l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel et que l'étudiante est une jeune travailleuse. C'est donc en vertu de ce constat que l'étudiant et l'étudiante se doit de se regrouper sur des bases syndicales. L'ASSÉ croit en la nécessité de lutter pour conserver les acquis des mouvements étudiants du passé, ainsi que pour assurer de nouveaux gains et ce, par le biais de la contestation permanente. Considérant que l'éducation est un droit, non un privilège, l'ASSÉ est basée sur les principes suivants :

1. pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire;
2. pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux;
3. pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance;
4. pour la démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion;
5. pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société;
6. contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.
7. Pour un féminisme combatif visant l'abolition du système patriarcal, contre toutes formes d'oppression et de discrimination.

REVENDEICATIONS CLASSÉES PAR DATE D'ADOPTION

CONGRÈS DE FONDATION : 24 ET 25 FÉVRIER 2001 (COLLÈGE DE SHERBROOKE)

1. L'ASSÉ exige le retrait immédiat de la Taxe à l'échec.
2. L'ASSÉ exige l'annulation immédiate et intégrale de la réforme Legault.
Dans cette perspective, elle dénonce toute forme de rationalisation des programmes, de financement conditionnel (contrat de performance et, plan de réussite et de diplomation...) et toute forme d'arrimage du système d'éducation aux lois du marché et du capital.
3. L'ASSÉ se prononce contre la Zone de Libre-Échange des Amériques et exige le retrait du gouvernement canadien du processus de négociation. Elle dénonce aussi la militarisation de la ville de Québec, ainsi que la répression et l'intimidation politiques et policières effectuées actuellement dans le cadre du Sommet des Amériques en avril.
4. L'ASSÉ exige du gouvernement québécois qu'il réinvestisse massivement dans le système d'éducation et dans l'ensemble des programmes sociaux.
5. L'ASSÉ s'oppose au consensus du SQJ et des mesures qui en découlent (contrat de performance, plan de réussite, politique jeunesse.)

CONGRÈS ANNUEL : 26 ET 27 MAI 2001 (CÉGEP DE DRUMMONDVILLE)

1. Considérant que les plans de réussite et de diplomation sont une forme de financement conditionnel, l'ASSÉ se positionne contre une telle mesure.
L'ASSÉ se positionne contre les Attestations d'études collégiales (AEC) qui s'aménagent et se déploient dans un cadre autre que celui du perfectionnement et d'actualisation de la formation.
2. L'ASSÉ conserve son autonomie face aux organisations politiques, notamment les partis politiques et l'État, au niveau du discours et de l'organisation.
3. Considérant que toutes négociations sous-entendent des compromis de toutes Parties;
Considérant que toutes négociations permettent une abrogation de pouvoir central substantiel;
Considérant que le mouvement étudiant depuis les dix dernières années subit d'énormes reculs dus principalement au fait que la stratégie prédominante de certaines organisations étudiantes reposait sur la négociation, et que celle-ci fut vouée à l'échec;
Considérant que la logique de lobbying en est une d'embourbement car elle ne peut que se reproduire elle-même, du fait que la présence sur le terrain en devient de plus en plus difficile, et que la seule alternative ne devient que le lobbying;

L'ASSÉ s'oppose à toute forme de lobbying et de négociation, non légitimé par la présence d'un rapport de force significatif par la base étudiante.

4. L'ASSÉ s'oppose à l'habilitation et à toute forme d'accréditation (exemple : DES institutionnel), sans compromis.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE : 15 AOÛT 2001 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

1. L'ASSÉ rejette la proposition de la FECQ dans le dossier de la taxe à l'échec, notamment en ce qui concerne la Mesure d'Encadrement Individuel et l'acceptation des plans de réussite au niveau collégial.

CONGRÈS : 12 AU 14 OCTOBRE 2001 (CÉGEP STE-FOY)

1. Pour une analyse féministe dans les cours, au même titre que les autres approches, dans le but de sensibiliser et de conscientiser les étudiants et les étudiantes à une vision voulant redéfinir le modèle féminin et l'adapter à une vision plus juste de l'apport des deux sexes au sein de la société; il serait judicieux que soit transmis et analysé le point de vue féministes en regard du sujet étudié, et ce, au même titre qu'une approche fonctionnaliste, systématique, post-moderniste, marxiste, ..., peu importe la discipline (psychologie, sociologie, histoire, anthropologie, etc.)

2. Considérant que le dégel des frais de scolarité pour les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères par le gouvernement péquiste en 1996;

Et que ce même gouvernement a dégelé encore ces mêmes frais dans l'été 2001;

Nous adressons cette revendication au gouvernement québécois :

L'ASSÉ se positionne pour la gratuité scolaire à tous les niveaux pour les étudiantes étrangères et les étudiants étrangers.

3. L'ASSÉ se positionne pour que l'étudiant ou l'étudiante soit considéré-e autonome financièrement dès le départ du domicile familial.

4. L'ASSÉ s'oppose à toute intervention militaire du Canada en Afghanistan ou dans tout autre pays, et à toute aide en ce sens.

5. Considérant que l'absence de cours de formation générale dans les AEC vise à contourner l'acquisition d'un savoir fondamental, objectif essentiel des cégeps qui se concrétise justement dans la réunion des programmes de formation générale et technique;

L'ASSÉ s'oppose à la création d'AEC qui ne suppose aucun DEC préalable.

6. L'ASSÉ dénonce le fait que les AEC se prêtent systématiquement à l'ingérence du secteur privé dans la détermination du contenu pédagogique de leurs programmes, favorisant ainsi une formation intensive et hyperspécialisée servant seulement les intérêts des entreprises privées.

7. L'ASSÉ boycotte toute évaluation qui vise à implanter dans nos institutions les conditions favorables à l'application des règles du marché.

8. Considérant que le faible taux d'inscription dans certains programmes généraux, techniques ou universitaires pousse les administrations à fermer des programmes ou à diminuer les choix de cours;

Considérant que l'ingérence du privé dans les nombreux programmes techniques spécialisés des régions amène à une formation limitée aux compétences requises par une entreprise particulière, et que la survie du programme dépend des subventions versées par cette entreprise ou par une entreprise (souvent locale) particulière;

Considérant que la spécialisation des institutions collégiales et universitaires en région ainsi que les fusions entre celles-ci diminuent la diversité des disciplines et des programmes;

Considérant aussi que l'État québécois considère les régions comme des « régions ressources » et que cette mentalité imprègne les choix de programmes dans les institutions et définit le développement économique de ces régions;

Il importe que l'ASSÉ se prononce pour un investissement massif dans les institutions régionales ainsi que pour la mise en place de moyens sociaux qui améliorent la qualité de vie des régions et freinent l'exode de la population.

9. L'ASSÉ prône une vision de la culture qui va à l'encontre de la marchandisation de la production artistique. Que cette vision qui placerait l'art et la culture en général comme moyen de diffusion des idées et des conceptions du monde, intègre les programmes d'art au collégial et à l'université ainsi que les moyens d'action prônés par l'ASSÉ.

10. L'ASSÉ se positionne contre la dénaturation et la disparition de cours complémentaires parce que ceux-ci permettent à l'étudiante et à l'étudiant de se doter de moyens pour jeter un regard critique sur la société.

Dans le même esprit, l'ASSÉ se positionne contre la rationalisation de la banque universelle de cours.

11. L'ASSÉ appuie tout squat et toutes luttes oeuvrant dans ce domaine ayant pour but la réappropriation du logement, la lutte à l'itinérance, la lutte à la pénurie de logement et la lutte à la gentrification.

12. Considérant que le Canada n'accordera plus les visas d'étude pour les cours de chimie et de biologie aux étudiantes étrangères et les étudiants étrangers et étrangers provenant de certains pays du Moyen-Orient (dont l'Irak, l'Iran, la Libye, ...);

Considérant que cette position est clairement raciste;

L'ASSÉ exige le retrait des restrictions d'émission de visas d'études aux étudiants et étudiantes provenant du Moyen-Orient.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE : 15 DÉCEMBRE 2001 (COLLÈGE MAISONNEUVE)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS : 9 ET 10 FÉVRIER 2002

Procès-verbal non-disponible.

CONGRÈS ANNUEL : 3 AU 5 MAI 2002 (CÉGEP LA POCATIÈRE)

1. Considérant que le droit au logement est fondamental et inaliénable, l'ASSÉ se positionne :

- Pour la mise sur pied d'un programme d'hébergement d'urgence impliquant la location de chambres d'hôtel ou de motel et l'utilisation d'immeubles publics vacants pouvant servir à loger provisoirement des ménages sans-logis. L'entreposage des meubles doit aussi être prévu

- Pour l'ajout de suppléments au loyer dans le programme d'urgence mis sur pied pour le premier juillet 2001 et qui est maintenant épuisé. Certains types de ménages n'ayant pas eu droit à cette aide doivent y être éligibles, dont les personnes réfugiées. Le gouvernement doit également s'assurer que ce programme soit appliqué dans toutes les villes où les ménages risquent de se retrouver sans logis.

- Pour l'abolition immédiate de la coupure de 50 \$ pour le partage de logement, malgré la décision contraire prise par le gouvernement ou, au minimum, assurance que tout ménage assisté social impliqué dans une situation d'hébergement ne sera pas victime de cette coupure, tant et aussi longtemps qu'il sera dans cette situation.

- Pour le financement d'une vaste campagne médiatique visant à rappeler aux propriétaires que la discrimination est criminelle et qu'ils et elles s'exposent à de lourdes amendes s'ils s'y adonnent. Pour que cette menace soit prise au sérieux, des agents-enquêteurs doivent être déployés sur le terrain pour piéger les propriétaires fautifs et fautives et porter eux-mêmes ces causes devant la Commission des droits de la personne.

- Pour la construction de 8 000 nouveaux logements sociaux.

- De plus, les étudiants et les étudiantes devraient avoir droit à un service de résidence accessible, public et de qualité.

2. L'ASSÉ se positionne pour l'avortement libre et gratuit.

3. L'ASSÉ se positionne pour des moyens de contraception libres et gratuits.

4. L'ASSÉ se positionne pour la promotion et l'accessibilité des garderies publiques.

5. L'ASSÉ se positionne pour des horaires de garderies adaptées aux horaires de cours.

6. L'ASSÉ se positionne contre la considération du couple comme une entité, dans le calcul des prêts et bourses ou de toute autre forme d'aide financière

7. L'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal féminin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste.

8. L'ASSÉ encourage la consommation responsable dans le cadre de la lutte contre la mondialisation.

9. Considérant que la répression et l'intimidation sont de plus en plus utilisées comme outil pour mettre fin à la contestation, l'ASSÉ réitère sa position en faveur du droit inaliénable à la dissidence.

CONGRÈS : 27 AU 29 SEPTEMBRE 2002 (UNIVERSITÉ CONCORDIA)

1. Considérant que le réseau des cégeps a été créé pour éviter la centralisation des programmes, dans l'optique d'une plus grande accessibilité, l'ASSÉ se prononce pour la survie des établissements scolaires en région et pour le maintien de la diversité des programmes.

2. L'ASSÉ se prononce contre le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR).

3. Considérant que nous nous opposons à toute forme de promotion d'un idéal féminin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste, l'ASSÉ se positionne contre tout concept relié à la femme-objet menant entre autres à la marchandisation du corps des femmes.

4. L'ASSÉ continue à s'impliquer activement dans le mouvement social continental pour l'avortement du projet de ZLÉA et toute entente politique, économique et militaire affectant les droits humains sociaux, culturels, environnementaux afin de préserver la souveraineté nationale sur laquelle les citoyens et citoyennes peuvent avoir de l'emprise, ceci incluant le plan Colombie et le plan Puebla panama.

CONGRÈS : 31 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2003 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

1. L'ASSÉ s'oppose à toute forme de contingentement dans les programmes d'études collégiaux et universitaires, considérant qu'il s'agit d'une entrave à l'accessibilité à l'éducation; l'ASSÉ se prononce pour l'abolition de la cote R.

2. Pour l'autonomie financière dès le départ du domicile familial.

3. Pour l'abolition de la contribution parentale, de la contribution du conjoint et/ou de la conjointe et de la contribution de l'étudiante et/ou de l'étudiant.

4. Pour le retrait de tous les agents et/ou toutes les agentes extérieur-e-s des Conseils d'administration des Cégeps;

La création d'un comité externe qui regroupera ces mêmes agents et-ou agentes, qui aura un ou une membre au conseil d'administration et un droit de recommandation au conseil d'administration;

L'ajout de deux (2) étudiants et/ou étudiantes au sein du conseil d'administration;

L'ajout de deux (2) enseignants et/ou enseignantes;

L'ajout d'un ou d'une (1) employé-e de soutien;

L'ajout d'un (1) professionnel non enseignant ou d'une professionnelle non-enseignante;

L'ajout du directeur et/ou de la directrice à la vie étudiante;

Le maintien des trois (3) autres membres de la direction;

Le retrait du droit de vote de la Présidence. Si un vote sur une proposition est égal, on doit : soit en discuter et refaire le vote, soit faire le dépôt de ladite proposition qui serait rediscutée à la prochaine réunion.

L'ASSÉ étudie une proposition adaptée pour les universités.

5. L'ASSÉ se positionne en faveur de la gratuité complète et universelle de l'éducation et de l'ensemble des services sociaux et publics.

6. L'ASSÉ se positionne en faveur d'un revenu minimum garanti pour toute personne résidant au Québec.

7. L'ASSÉ se positionne en faveur d'une augmentation significative de l'impôt des entreprises et des personnes à revenus élevés et pour que les gouvernements prennent toutes les mesures nécessaires pour en finir avec l'évasion fiscale afin de financer les deux mesures précédentes.

8. L'ASSÉ revendique la gratuité scolaire à tous les niveaux et indépendamment de l'origine nationale ou provinciale de l'étudiante ou de l'étudiant.

9. L'ASSÉ réitère sa position contre le PRPR.

10. L'ASSÉ revendique l'étatisation de tous les établissements scolaires privés (à but lucratif ou non).

11. L'ASSÉ revendique des changements majeurs au régime des prêts et bourses.

12. L'ASSÉ exige une révision du régime des prêts et bourses concernant les familles monoparentales.

13. L'ASSÉ dénonce l'utilisation des agents et agentes de sécurité comme outil de répression dans les institutions scolaires.

14. Que tous les établissements d'éducation soient déclarés zones démilitarisées, que par le fait même, le recrutement pour l'armée soit interdit.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE : 28 FÉVRIER 2003 (CÉGEP STE-FOY)

1. Considérant qu'une guerre contre l'Irak constitue un danger pour l'ensemble des populations mondiales et un crime contre l'humanité, l'ASSÉ revendique, si le Canada donne son appui diplomatique :

- L'arrêt de toute implication directe dans le conflit;
- Que les sommes attribuées à la Défense soient transférées dans les programmes sociaux, notamment dans l'éducation;
- Et, que le Canada utilise tous ses recours diplomatiques pour stopper la guerre.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE : 29 MARS 2003 (CÉGEP DE DRUMMONDVILLE)

Procès-verbal non-disponible.

CONGRÈS ANNUEL : 3 ET 4 MAI 2003 (CÉGEP SAINT-LAURENT)

1. Dans le cadre d'un revenu minimum garanti, l'ASSÉ se positionne en faveur d'un barème plancher minimal de 1 000 \$ par mois et pour la gratuité de plusieurs services.
2. De reprendre les revendications du comité d'action des sans-statuts algériens et algériennes :
 - Que le moratoire soit levé;
 - Que toute déportation des sans-statuts algériens et algériennes cesse immédiatement;
 - Que tout sans-statut algérien et algérienne soit régularisé.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE : 16 AOÛT 2003 (CÉGEP STE-FOY)

1. Aujourd'hui réuni-e-s en Congrès extraordinaire de l'ASSÉ, les associations étudiantes présentes entendent répondre et passer à l'action contre la multiplication des attaques contre le droit à l'éducation.

ATTENDU QUE, l'éducation publique, gratuite et laïque est un droit et non un privilège;

ATTENDU l'actuelle accélération de la hausse des frais au Cégep et à l'Université, malgré le mythe persistant de la gratuité scolaire au niveau collégial et du gel à l'université;

ATTENDU QUE, beaucoup de ces frais peuvent être augmentés sans l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE, plusieurs organismes pro-patronal ont entrepris une campagne de lobbying pour une hausse des frais de scolarité;

ATTENDU QUE, le gouvernement organise une Commission parlementaire sur le financement des universités et la hausse des frais de scolarité pour répondre à ces pressions anti-sociales;

ATTENDU QUE, les étudiants et les étudiantes en ont assez de la misère et de la vision clientéliste et utilisateur-payeur du gouvernement;

ATTENDU QUE, le mouvement étudiant ne pourra gagner qu'en établissant un véritable rapport de force;

ATTENDU QUE, notre lutte s'inscrit en solidarité avec toutes les luttes pour une vraie justice sociale et de résistance face au néolibéralisme;

EN CE SENS,

L'ASSÉ exige du gouvernement qu'il mette fin dès aujourd'hui à toute hausse de frais au cégep comme à l'université.

De plus, l'ASSÉ exige que le gouvernement s'engage à instaurer une véritable gratuité scolaire à tous les niveaux et à réinvestir massivement en éducation.

Par ailleurs, l'ASSÉ ne se satisfera pas d'un réinvestissement en éducation financé par des coupures dans d'autres programmes sociaux ni par l'investissement du privé. Au contraire, elle inscrira sa lutte dans une perspective de résistance générale en solidarité avec tous les mouvements sociaux.

CONGRÈS : 20 ET 21 SEPTEMBRE 2003 (CÉGEP DE MATANE)

1. Aujourd'hui réuni-e-s en Congrès de l'ASSÉ, les associations étudiantes présentes entendent répondre et passer à l'action contre la multiplication des attaques contre le droit à l'éducation.

ATTENDU QUE, l'éducation publique, gratuite, de qualité et laïque est un droit pour tous et toutes et non un privilège;

ATTENDU l'actuelle accélération de la hausse des frais au Cégep et à l'université, malgré le mythe persistant de la gratuité scolaire au niveau collégial et du gel à l'Université;

ATTENDU QUE, beaucoup de ces frais peuvent être augmentés sans l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE toutes atteintes aux droits sociaux ainsi que le sous-financement dans l'éducation affectent particulièrement la condition matérielle des femmes;

ATTENDU QUE, plusieurs organismes pro-patronaux ont entrepris une campagne de lobbying pour une hausse des frais de scolarité;

ATTENDU QUE, le gouvernement organise une commission parlementaire sur le financement des universités et la hausse des frais de scolarité pour répondre à ces pressions anti-sociales;

ATTENDU QUE, les étudiants et les étudiantes en ont assez de la misère et de la vision clientéliste et utilisateur-payeur du gouvernement;

ATTENDU QUE, le mouvement étudiant ne pourra gagner qu'en établissant un véritable rapport de force;

ATTENDU QUE, notre lutte s'inscrit en solidarité avec toutes les luttes pour une vraie justice sociale et de résistance face au néolibéralisme;

EN CE SENS,

L'ASSÉ exige du gouvernement qu'il mette fin dès aujourd'hui à toute hausse de frais au Cégep comme à l'Université.

De plus, l'ASSÉ exige que le gouvernement s'engage à instaurer une véritable gratuité scolaire à tous les niveaux, à réinvestir massivement en éducation et à offrir une réelle accessibilité en mettant terme aux mesures discriminatoires, telle que la cote R et le contingentement.

Par ailleurs, l'ASSÉ ne se satisfera pas d'un réinvestissement en éducation financé par des coupures dans d'autres programmes sociaux ni par l'investissement du privé. Au contraire, elle inscrira sa lutte dans une perspective de résistance générale en solidarité avec tous les mouvements sociaux.

CONGRÈS : 24 ET 25 JANVIER 2004 (CÉGEP DE DRUMMONDVILLE)

1. Contre la réingénierie de l'État et des mesures antisociales qui en découlent.

2. Que les gouvernements cessent d'accorder des reports d'impôt aux entreprises privées et que, par le fait même, celles-ci soient tenues par la loi de payer durant l'année fiscale l'argent qu'elles doivent à l'État.

3. Que les gouvernements s'assurent que les revenus de taxes et impôts proviennent également des individus et des entreprises (50 % pour chaque catégorie).
4. Que les gouvernements s'attaquent aux compagnies et aux individus canadiens qui déclarent une partie ou la totalité de leurs revenus dans des paradis fiscaux reconnus. Et qu'ils travaillent de concert avec la communauté internationale pour enrayer ce phénomène.
5. Que les gouvernements abolissent toutes les différentes formes d'abris fiscaux pour les entreprises privées.
6. Que les gouvernements révisent les différentes formes d'abris fiscaux pour les individus, afin de s'assurer que ceux et celles ayant un revenu de 100 000 \$ et plus n'y aient pas droit.
7. Que le gouvernement fédéral diminue les plafonds des RÉER et des RPA à 5 000 \$ (actuellement à 13 500 \$), ce qui permettra de récupérer des milliards de la poche des individus les plus fortunés.
8. Que les gouvernements instaurent une taxe sur les sorties de capitaux d'environ 20 % à toutes les entreprises installées en tout ou en partie au pays.
9. Que les gouvernements établissent une grille d'imposition réellement progressive et que, par le fait même, ils augmentent les taux d'imposition des gens à revenus élevés.
10. Que les individus et les familles vivant sous le seuil de pauvreté (tel que défini par Statistique Canada) soient exempté-e-s de toutes formes de taxes et d'impôts, tant au provincial qu'au fédéral.
11. Que les taxes directes à la consommation (fédérales, provinciales et municipales) ne s'appliquent pas aux produits et services définis comme essentiels.
12. Que ces mesures servent à financer les services et programmes sociaux, notamment afin d'instaurer la gratuité scolaire.

CONGRÈS ANNUEL : 24 ET 25 AVRIL 2004 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

1. Considérant la nature factice du Forum sur l'avenir du collégial;

Considérant que la tenue de ce forum au mois de juin limite au maximum le pouvoir mobilisateur et informateur des associations étudiantes;

L'ASSÉ boycotte le Forum collégial et lance l'appel à un boycott général dudit Forum.

2. Considérant les positions de l'ASSÉ sur un revenu minimum garanti et pour une éducation accessible, gratuite et de qualité. L'ASSÉ dénonce la réforme majeure des prêts et bourses et la coupure de 63 millions de dollars dans l'aide financière aux études qui mettent en péril l'accessibilité de tous et toutes à l'éducation postsecondaire.

3. Attendu que les réformes collégiales et universitaires du gouvernement libéral s'inscrivent dans un agenda visant à attaquer l'accessibilité aux études postsecondaires et la qualité de l'éducation en général;

Attendu que les réformes aux prêts et bourses augmenteront considérablement l'endettement étudiant;

Attendu que déjà trop d'étudiants et d'étudiantes vivent dans la pauvreté et que pour des raisons financières beaucoup de gens n'ont pas accès à l'éducation postsecondaire;

Que l'ASSÉ développe sa prochaine campagne sous le thème de « Non à la marchandisation de l'éducation » et que dans l'optique de cette campagne :

- L'ASSÉ réitère sa volonté de lutter pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire;

- L'ASSÉ réitère sa volonté de lutter pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux;

- L'ASSÉ s'oppose à toute réforme destructrice du réseau collégial.

4. L'ASSÉ revendique l'arrêt des déportations, la régularisation des sans-statuts algériens et algériennes, dans le cas présent, le rapatriement de Mohamed Cherfi, et qu'elle apporte son appui à Solidarité Sans Frontière.

5. Qu'une analyse ainsi que du matériel féministe soient intégrés aux cours, au même titre que d'autres analyses et que des cours spécifiques soient offerts (exemple : Histoire des femmes).

6. Que les cours, plans de cours et bibliographies soient féminisés.

7. L'ASSÉ se positionne contre le dépôt de mémoire sans qu'il soit préalablement adopté par le Congrès dans sa version intégrale en s'assurant que les modalités de disponibilité des documents soient respectées.

8. Attendu l'annonce de la série de forums de concertations annoncés par le gouvernement libéral. Que l'ASSÉ réitère sa position au lobbying et à toute forme de négociation avec le gouvernement sans l'existence d'un véritable rapport de force.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE : 28 AOÛT 2004 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

1. Considérant que l'éducation est un droit, non un privilège et que, par conséquent, elle se doit d'être gratuite;

Considérant que la réforme des prêts et bourses constitue une augmentation des coûts reliés aux études qui cible particulièrement les plus pauvres;

Considérant qu'une augmentation de l'endettement étudiant accroît la pauvreté étudiante;

Considérant que le gouvernement menace de libéraliser les droits de scolarité des étudiants étrangers et les étudiantes étrangères;

Considérant que les universités Concordia et McGill prescrivent des droits de scolarité aux étudiants étrangers et étudiantes étrangères au-dessus de ce que prévoit la politique gouvernementale;

Nous exigeons :

- L'abolition de la réforme du régime d'aide financière aux études;
- L'annulation rétroactive des coupures dans le système des prêts et bourses;
- Que les frais de scolarité ne soient pas augmentés et ce pour l'ensemble de la communauté étudiante;
- L'application de la politique gouvernementale sur les frais de scolarité des étudiantes étrangères et des étudiants étrangers;
- Un réinvestissement massif en éducation sans couper dans les autres programmes sociaux;

Nous proposons d'orienter notre société :

- Vers un système d'éducation universel et gratuit;
- Vers la conversion des prêts en bourses et vers une plus grande autonomie des étudiantes et étudiants prestataires de l'aide financière aux études dans une perspective de salariat étudiant (jeunes travailleurs et travailleuses intellectuel-le-s);
- Vers un revenu minimum garanti permettant à l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes de vivre décemment.

2. Considérant que la réforme annoncée dans le réseau collégial concède plus d'autonomie;

Considérant que plus d'autonomie aux cégeps : favorise un réseau collégial à plusieurs vitesses; signifie la remise en question du caractère universel de la formation générale; favorise l'ingérence de l'entreprise privée dans la formation; favorise la sous-traitance et les attaques anti-syndicales;

Considérant que le tout provoquera une baisse de la qualité de l'enseignement, de l'accessibilité et de la diversité des programmes;

Nous exigeons le maintien de l'intégrité du réseau public des cégeps.

CONGRÈS : 25 ET 26 SEPTEMBRE 2004 (COLLÈGE DE SHERBROOKE)

1. Ultimatum :

Nous, membres de l'ASSÉ, réuni-e-s en Congrès considérons que depuis la dernière décennie, le gouvernement n'a fait que creuser la tombe de notre système d'éducation public : les coupures et les réformes s'accumulent et laissent de plus en plus la place au secteur privé, sapant ainsi les fondements de notre éducation. Considérant que ces reculs, notamment la dernière réforme de l'aide financière aux études, sont une importante entrave à l'accessibilité des études post-secondaires, l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante exige du gouvernement :

- Qu'il abolisse rétroactivement la dernière réforme de l'Aide financière aux études et retire la coupure de 103 millions;
- Qu'il reconnaisse l'autonomie des étudiantes et étudiants dès le départ du domicile familial;
- Que la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et des étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; et qu'en ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia.

De plus, considérant que le réseau collégial est lui aussi grandement menacé par les projets de décentralisation du gouvernement libéral, l'ASSÉ revendique du gouvernement :

- Qu'il renonce à tout projet pouvant nuire à l'intégrité du réseau d'enseignement public collégial afin d'en empêcher la privatisation et d'en garantir l'accessibilité.

Ces revendications s'inscrivent dans la perspective d'obtenir une éducation gratuite et de qualité ainsi qu'un régime d'Aide financière aux études qui élimine l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses et garantit un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté à tous les étudiants et toutes les étudiantes, sans exception des étudiantes internationales et étudiants internationaux.

Dans le cas où ces revendications ne seraient pas satisfaites le 23 octobre, l'ASSÉ prendra tous les moyens nécessaires pour défendre le DROIT à l'éducation!

CONGRÈS : 24 OCTOBRE 2004 (SIÈGE SOCIAL DE L'ASSÉ)

1. L'ASSÉ exige du gouvernement :

- Qu'il abolisse rétroactivement la dernière réforme de l'Aide Financière aux Études et retire la coupure de 103 millions;

- Qu'il reconnaisse l'autonomie des étudiantes et étudiants dès le départ du domicile familial;

- Que le gouvernement révise le système d'Aide Financière aux Études et bonifie le montant en bourse accordé aux familles monoparentales;

- Qu'il renonce au Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR);

- Que la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; et qu'en ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia.

De plus, considérant que le réseau collégial est lui aussi grandement menacé par les projets de décentralisation du gouvernement libéral, la coalition revendique du gouvernement :

- Qu'il renonce à tout projet de décentralisation et d'arrimage au marché du réseau collégial afin d'en garantir l'accessibilité et la qualité.

Ces revendications s'inscrivent dans la perspective d'obtenir une éducation gratuite et de qualité ainsi qu'un régime d'Aide Financière aux Études qui éliminerait l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses et qui garantirait un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté à tous les étudiants et toutes les étudiantes, y compris les étudiantes internationales et étudiants internationaux.

L'ASSÉ se positionne contre le fait que les présentes revendications soient satisfaites au prix d'un dégel des frais de scolarité et de toute autre coupure dans les programmes sociaux.

CONGRÈS : 29 ET 30 JANVIER 2005 (CÉGEP SAINT-LAURENT)

1. L'ASSÉ exige du gouvernement :

- Qu'il abolisse rétroactivement la dernière réforme de l'Aide Financière aux Études et retire la coupure de 103 millions;
- Qu'il reconnaisse l'autonomie des étudiantes et étudiants dès le départ du domicile familial;
- Que le gouvernement révise le système d'Aide Financière aux Études et bonifie le montant en bourse accordé aux familles monoparentales;
- Qu'il renonce au Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR);
- Que la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; et qu'en ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia.

De plus, considérant que le réseau collégial est lui aussi grandement menacé par les projets de décentralisation du gouvernement libéral, la coalition revendique du gouvernement :

- Qu'il renonce à tout projet de décentralisation et d'arrimage au marché du réseau collégial afin d'en garantir l'accessibilité et la qualité.

Ces revendications s'inscrivent dans la perspective d'obtenir une éducation gratuite et de qualité ainsi qu'un régime d'Aide Financière aux Études qui éliminerait l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses et qui garantirait un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté à tous les étudiants et toutes les étudiantes, y compris les étudiantes internationales et étudiants internationaux.

L'ASSÉ se positionne contre le fait que les présentes revendications soient satisfaites au prix d'un dégel des frais de scolarité et de toute autre coupure dans les programmes sociaux.

CONGRÈS DE LA CASSÉE : 26 ET 27 FÉVRIER 2005 (CÉGEP LIMOILOU, QUÉBEC)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS DE LA CASSÉE : 13 MARS 2005 (CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS DE LA CASSÉE : 19 ET 20 MARS 2005 (CÉGEP DE DRUMMONDVILLE)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS DE LA CASSÉE : 26 MARS 2005 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS DE LA CASSÉE : 2 ET 3 AVRIL 2005 (À LA SALLE L'ANTI, QUÉBEC)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS DE LA CASSÉE : 9 ET 10 AVRIL 2005 (UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE)

1. L'ASSÉ dénonce l'assassinat systématique des membres du mouvement étudiant colombien effectué par les forces paramilitaires avec la complicité du gouvernement. De plus, que l'ASSÉ supporte et appuie les luttes du mouvement étudiant colombien.

CONGRÈS ANNUEL : 14 ET 15 MAI 2005 (CÉGEP SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU)

1. Considérant l'arrêt du versement de l'Aide financière aux études avant la fin réelle des sessions de plusieurs cégeps;

Considérant que cette mesure nous semble être une décision politique visant à punir les grévistes;

Nous exigeons que l'AFE prenne en compte les réalités vécues par les étudiantes et étudiants grévistes;

Et qu'en ce sens, l'AFE fournisse une aide financière aux étudiantes et étudiants.

CONGRÈS : 20 AOÛT 2005 : (CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS : 8 ET 9 OCTOBRE 2005 : (COLLÈGE DE SHERBROOKE)

1. L'ASSÉ se positionne contre la hausse des frais de scolarité en Ontario et encourage les associations étudiantes de l'Ontario à lutter contre cette mesure.

2. Considérant les revendications de longue date de l'ASSÉ de réinvestissement massif en éducation et de gratuité scolaire;

Considérant la nécessité d'accroître l'accessibilité et la qualité de l'éducation tout en excluant son arrimage au marché;

L'ASSÉ se positionne en faveur d'éventuels transferts fédéraux supplémentaires dédiés à l'éducation post-secondaire et demande que ces nouvelles sommes soient équitablement réparties entre cégeps et universités et que ce réinvestissement ne cautionne pas un désengagement de l'État québécois en éducation post-secondaire.

CONGRÈS D'ORIENTATION : 25 AU 28 NOVEMBRE 2005 (SIÈGE SOCIAL DE L'ASSÉ)

1. Considérant que les produits menstruels sont toxiques et nocifs pour la santé des femmes;

L'ASSÉ se positionne pour la promotion et l'accessibilité aux alternatives menstruelles telles que le keeper, la diva cup et les serviettes en coton.

2. L'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal hétérosexuel standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal.

CONGRÈS : 10 AU 12 FÉVRIER 2006 : (CÉGEP DE MATANE)

1. Que les porte-parole de l'ASSÉ puissent dissocier l'ASSÉ de gestes commis lors d'actions de l'ASSÉ s'ils ne respectent pas le cadre établi par un mot d'ordre du Congrès.

2. Que notre compréhension et notre application du principe de la diversité des tactiques s'insèrent dans une optique d'escalade des moyens de pression : que toute tactique n'est pas bonne à utiliser à tout moment, mais qu'une diversité de tactiques est nécessaire à l'instauration d'un rapport de force avec le gouvernement, chacune en son temps.

3. Que la détermination du moment où la radicalisation de la lutte est nécessaire revient à l'ensemble des membres.

4. Considérant que l'eau est une ressource vitale et un bien commun;

L'ASSÉ s'oppose à toute forme de privatisation de l'eau, y compris les PPP, et ainsi que contre la loi 134, qui permet la privatisation de la gestion de l'eau.

5. L'ASSÉ se prononce en faveur de l'équité salariale.

6. L'ASSÉ exige la création de mineures, de certificats, de cours, de chaires de recherche et d'instituts en études gaies et lesbiennes ainsi qu'en études féministes.

7. L'ASSÉ intègre à son discours une analyse antipatriarcale et anti-sexiste.

8. Considérant que le gouvernement fédéral a dégagé, en huit ans, des surplus de 61,3 milliards \$; Que l'ASSÉ soutienne la lutte pour les transferts fédéraux de 4,9 milliards par année en éducation post-secondaire et exige :

- Un engagement clair de la part du gouvernement fédéral de garantir ces transferts;
- Un engagement clair de la part du gouvernement québécois d'investir cet argent dans la qualité

de l'enseignement (réduction du ratio professeur-e-s/élèves au cégep comme à l'université, embauche de nouveaux et nouvelles professeur-e-s, valorisation de la formation universelle au collégial), dans le financement accru des bibliothèques collégiales et universitaires pour agrandir leur collection respective et dans la recherche et la création;

- Et ce, dans une perspective d'accessibilité aux études et de gratuité scolaire.

CONGRÈS ANNUEL : 22 ET 23 AVRIL 2006 (COLLÈGE LIONEL-GROULX)

1. Considérant l'importance de l'accessibilité au savoir, que l'ensemble de la documentation gouvernementale et des institutions de recherche universitaire tels les documents, rapports, recherches, statistiques, soit disponible gratuitement.

2. L'ASSÉ se positionne en matière d'éducation populaire dans une perspective de solidarité avec les ouvriers et ouvrières, chômeurs et chômeuses, assisté-e-s sociaux et sociales, exploité-e-s, opprimé-e-s.

3. Revendications modifiées par avis de motion :

- L'ASSÉ se positionne pour l'avortement libre, gratuit et accessible.

- L'ASSÉ se positionne pour la liberté, l'accessibilité et la gratuité de l'ensemble des moyens de contraception.

- L'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal féminin et masculin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal.

- Considérant que nous nous opposons à toute forme de promotion d'un idéal féminin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal, l'ASSÉ se positionne contre tout concept relié à la femme-objet menant entre autres à la marchandisation du corps des femmes.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE : 26 AOÛT 2006 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS : 14 ET 15 OCTOBRE 2006 (CÉGEP DE DRUMMONDVILLE)

1. Que l'ASSÉ, en collaboration avec les groupes qu'elle jugera pertinents, travaille à la mise sur pied d'une politique de conciliation étude-famille.

2. Pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde dans les institutions d'éducation post-secondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille.

3. Mettre de l'avant l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire aux chef-e-s de famille monoparentale dans le calcul des montants de l'Aide financière aux études.

4. Que la plate-forme 2006-2007 de l'ASSÉ se lise comme suit :

Pour un réinvestissement, pas n'importe comment :

- Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux;
- Pour l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé;
- Pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation postsecondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille.

5. ATTENDU QUE les attaques de l'État d'Israël au Liban ont causé la destruction des infrastructures publiques (routes, hôpitaux, ponts, etc.), des domiciles de centaine de milliers de personnes et causé plus de mille morts dans la population civile;

ATTENDU QUE l'État d'Israël maintient son occupation des territoires palestiniens et sa domination militaire et économique sans reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, notamment avec le projet du mur de l'Apartheid, ni son droit au retour, avec plus d'un million de déplacé-e-s depuis la création d'Israël;

ATTENDU QUE l'État d'Israël détient en prison plus de 9 000 prisonniers et prisonnières politiques libanais et libanaises et palestiniens et palestiniennes, notamment des ministres élus du Hamas;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien, à l'instar du gouvernement américain, soutient l'État d'Israël et contribue à ce que la situation fondamentalement injuste et impérialiste se maintienne :

QUE l'ASSÉ exige du gouvernement canadien :

- Qu'il recommence à donner de l'aide financière et humanitaire à l'Autorité Palestinienne;
- Qu'il condamne toute agression israélienne en territoire libanais et palestinien;
- Qu'il demande une réparation économique de la part d'Israël au Liban.

QUE l'ASSÉ réaffirme ses positions contre les guerres impérialistes et se porte solidaire de la résistance populaire au Liban et en Palestine;

QUE l'ASSÉ tienne des activités de sensibilisation et de mobilisation par rapport à la situation au Proche-Orient, soutienne et participe à des manifestations et événements contre l'attaque du Liban et l'occupation de la Palestine;

QUE l'ASSÉ exige le retrait des troupes canadiennes en Afghanistan et participe à la manifestation du 28 octobre organisée par Échec à la Guerre sur des bases anti-impérialistes.

6. Considérant que la planète est aux prises avec divers problèmes environnementaux importants (pollution atmosphérique, destruction des écosystèmes, menaces sur la biodiversité, réchauffement climatique, etc.);

- L'ASSÉ estime qu'une lutte pour la défense de l'environnement s'avère nécessaire pour préserver l'équilibre écologique;

Considérant que les problèmes environnementaux sont directement liés la croissance du système capitaliste;

Considérant que par sa logique de croissance continue, le système capitaliste tant à transformer en marchandise l'ensemble des ressources naturelles de la planète;

Considérant qu'il y a une contradiction fondamentale entre la croissance illimitée du système capitaliste et la présence limitée de ressources environnementales;

- L'ASSÉ estime que toute lutte environnementale doit inclure une analyse critique du système capitaliste dans une perspective écologiste;

- L'ASSÉ exige le retrait toute politique visant à faire prédominer le profit sur le respect de l'environnement;

- L'ASSÉ favorise la mise en place d'alternatives à la croissance capitaliste garantissant le bien-être collectif, dans une optique de préservation de l'environnement;

- L'ASSÉ estime que les objectifs du protocole de Kyoto et des autres accords internationaux environnementaux sont nettement insuffisants;

Considérant que la globalisation des marchés crée et accentue de nombreux problèmes d'ordre écologiques (exportation de déchets vers les pays du sud, augmentation de la pollution due aux transports, tendance à la déréglementation environnementale afin d'attirer les investissements étrangers);

- L'ASSÉ s'oppose à tout phénomène de mondialisation capitaliste dans une perspective écologiste;

Considérant que la surexploitation des ressources environnementales par l'être humain menace la biodiversité en plus de détruire le milieu de vie de plusieurs espèces vivantes;

- L'ASSÉ se positionne contre toute consommation abusive des ressources naturelles dans une perspective de maintien de la biodiversité et de préservation des écosystèmes;

Considérant que le fonctionnement des établissements d'enseignement a un effet certain sur la qualité de l'environnement;

Considérant que les conditions de vie des étudiantes et des étudiants sont liées directement à la qualité de leur environnement;

Considérant que le Cégep et l'Université sont le milieu de vie principal des étudiantes et des étudiants;

Considérant que toutes et tous devraient avoir accès aux moyens et aux ressources leur permettant d'avoir un mode de vie respectueux de l'environnement;

Considérant que les mesures environnementales ne devraient en aucun cas diminuer l'accessibilité aux études;

- L'ASSÉ réclame l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les établissements d'enseignement (qualité de l'air et de l'eau, création d'espaces verts).

- L'ASSÉ revendique l'adoption et l'application réelle de politiques environnementales dans toutes les institutions d'enseignement;

- L'ASSÉ réclame que les étudiantes et les étudiants soient représenté-e-s dans toutes les instances décisionnelles quant à ces politiques;
- L'ASSÉ revendique l'accès à des produits alimentaires sains qui répondent à des critères de durabilité et d'équité sur l'ensemble de leur cycle de vie;
- L'ASSÉ exige une gestion globale visant la réduction, la récupération, la revalorisation et le recyclage des déchets et des matériaux dans les institutions d'enseignement;
- L'ASSÉ se prononce pour le respect de la certification LEED dans tout projet de rénovation ou d'immobilisation;
- L'ASSÉ exige l'instauration et l'application réelle par les cégeps et les universités d'une politique d'achat pour les équipements qui soit basée sur le respect des principes écologiques;
- L'ASSÉ s'oppose à tout projet de construction ou d'agrandissement des espaces de stationnement dans les établissements d'enseignement;
- L'ASSÉ revendique l'établissement d'un système de transport en commun de qualité, accessible gratuitement, dans toutes les régions du Québec;
- L'ASSÉ exige la création de mineures, de certificats, de cours, de chaires de recherche et d'instituts en études environnementales.

CONGRÈS : 17 ET 18 FÉVRIER 2007 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

1. Considérant que plusieurs administrations d'institutions post-secondaires ont affirmé aux associations étudiantes locales que le recours à la grève n'est plus permis;

Considérant que l'intimidation et la répression sont les outils privilégiés par les autorités pour museler la contestation;

Considérant que le droit à la dissidence et les moyens d'action qui en découlent sont incontournables en toute démocratie digne de ce nom;

Considérant que l'usage de grèves générales limitées et illimitées a fait ses preuves dans l'histoire du mouvement étudiant;

Considérant que l'ASSÉ prône le syndicalisme étudiant de combat et que la tenue de grèves limitées et illimitées font partie intégrante de ses moyens d'action;

Que l'ASSÉ condamne l'intimidation dont font preuve plusieurs administrations locales;

Que l'ASSÉ réaffirme le droit inaliénable à la dissidence;

Que l'ASSÉ déclare que le droit à la grève des associations étudiantes est incontestable et que toute atteinte à ce droit est antidémocratique et injustifiable.

CONGRÈS ANNUEL : 28 ET 29 AVRIL 2007 (CÉGEP JOLIETTE)

1. Que l'ASSÉ revendique l'abolition de la loi C-43.
2. Que l'ASSÉ revendique que toute négociation entre les gestionnaires de l'État et les délégué-e-s syndicaux soit transparente, publique et démocratique.

CONGRÈS : 1ER ET 2 SEPTEMBRE 2007 (CÉGEP SAINT-LAURENT)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS : 6 ET 7 OCTOBRE 2007 (MONTRÉAL, BUREAU DE L'ASSÉ)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS : 20 ET 21 OCTOBRE 2007 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS : 1ER ET 2 DÉCEMBRE 2007 (CÉGEP FRANÇOIS XAVIER GARNEAU)

1. Attendu que la dictature de Musharraf au Pakistan a déclaré la loi martiale et réprimande l'opposition et les activistes syndicaux ;

Attendu que la campagne pour la défense du syndicalisme au Pakistan (PTUDC) défend les droits syndicaux au Pakistan ;

Attendu que plusieurs membres de la PTUDC ont été arrêté-e-s sans accusations ;

Que l'ASSÉ condamne les actes dictatoriaux du régime Musharraf ;

Que l'ASSÉ demande la libération immédiate de tous les prisonniers et toutes les prisonnières politiques au Pakistan ;

Que l'ASSÉ appuie et supporte le PTUDC, le mouvement révolutionnaire anticapitaliste des travailleurs et travailleuses du Pakistan.

CONGRÈS : 16 ET 17 FÉVRIER 2008 (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS ANNUEL : 26 AVRIL ET 27 AVRIL 2008 (CENTRE NDA ET COLLÈGE DE MAISONNEUVE)

1. Considérant que l'ASSÉ se revendique solidaire des luttes féministes;

Considérant que l'ASSÉ soutient plusieurs revendications et principes féministes;

Considérant que l'ASSÉ appuie et soutient les luttes menées par les femmes (article 1.4.3 de la charte);

Considérant que le projet de loi C-484 Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels est une attaque sérieuse et insidieuse au droit à l'avortement;

Considérant le silence des médias et de la classe politique sur cette question et donc le peu d'information transmise à la population;

Que l'ASSÉ prenne position contre le projet de loi C-484 et tout autre projet de loi qui pourraient nuire au droit à l'avortement;

Que l'ASSÉ participe dans la mesure de ces moyens à diffuser de l'information sur ce projet de loi et sur les mobilisations qui pourraient être organisées dans le but de contrer son adoption.

2. Considérant nos mandats historiques de soutien à la lutte du peuple Palestinien.

Considérant la participation de l'ASSÉ aux conférences données par Tadamon! dans divers établissements d'enseignement postsecondaire au cours de l'année 2007-2008;

Considérant la proposition adoptée lors du présent Congrès visant à consulter les associations membres sur la proposition de boycott de l'Apartheid israélien;

Considérant qu'une campagne internationale contre l'Apartheid israélien se forme et prend de l'ampleur;

Considérant que ce mouvement a débuté en 2005 suite à un appel signé par 170 organismes issus de la société civile palestinienne qui demandaient le déclenchement d'une campagne internationale de « boycott, de désinvestissement et de sanctions » contre Israël;

Que l'ASSÉ dénonce le régime d'Apartheid qui sévit en Israël, ainsi que le soutien du gouvernement canadien à l'État d'Israël.

Que l'ASSÉ se porte solidaire des luttes d'autodétermination au Moyen-Orient, entre autres en Palestine.

Que l'ASSÉ se positionne en faveur d'une campagne de « boycott, désinvestissement et sanctions » contre l'Apartheid israélien.

CONGRÈS D'AUTOMNE : 25 ET 26 OCTOBRE 2008 (UQAM)

1. Que l'ASSÉ prenne position contre le rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et contre tout éventuel projet de loi qui irait dans le sens de ce rapport et que l'ASSÉ l'intègre à son discours de la présente campagne.

2. Que dans le cadre de la présente campagne soit mis de l'avant le principe de réappropriation par les communautés universitaires et collégiales des établissements d'études dans une perspective d'autogestion.

3. Que l'ASSÉ se prononce contre l'impérialisme politique, économique et culturel.

4. Considérant l'importance de la liberté de presse et d'expression;

Considérant la nécessité d'un débat public sur le sujet et de se montrer solidaire envers les différentes luttes progressistes;

Considérant l'illégitimité des poursuites baillons dont le but est de censurer et de réprimer;

Considérant la situation financière précaire d'Éco-société ;

Que l'ASSÉ appuie Éco-société et que les associations étudiantes soient invitées à appuyer financièrement le groupe.

Que les associations étudiantes soient invitées à organiser des conférences sur leur campus.

CONGRÈS D'HIVER : 28 FÉVRIER ET 1ER MARS 2009 (UNIVERSITÉ LAVAL)

1. Que dans le cadre de la campagne contre la privatisation que l'ASSÉ priorise les revendications suivantes : la démocratisation des instances et le réinvestissement massif. Que ces dernières s'articulent autour des projets de loi 107 et 110 sur la gouvernance.

2. Considérant que le gouvernement semble considérer que les déficits causés par les investissements dans l'économie doivent être résorbés par des coupures dans les services sociaux déjà sous-financés;

Considérant que les travailleurs et travailleuses seront certainement les plus touché-e-s par la crise actuelle, mais que le gouvernement entend malgré tout hausser les tarifs des services « publics »;

Considérant la consultation factice menée par le gouvernement au sujet du budget qui force la population à choisir le moindre mal entre les coupures proposées;

Considérant la menace d'une hausse du dégel des frais de scolarité;

Que l'ASSÉ réaffirme son opposition à toute hausse de tarification des services sociaux tout en réaffirmant sa position en faveur de services publics gratuits et universels;

Que l'ASSÉ réaffirme son opposition à toute coupure dans les services sociaux.

CONGRÈS ANNUEL: 24 AU 26 AVRIL 2009 (COLLÈGE DE MAISONNEUVE)

1. Que l'ASSÉ se prononce contre la prise en compte de la contribution de l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe dans le calcul de l'aide financière aux études (AFE) comme, par exemple, la pension alimentaire.

2. Que l'ASSÉ se positionne pour une hausse des frais de subsistance équivalent au seuil de la pauvreté ainsi que leur indexation au coût de la vie dans le calcul de l'aide financière aux études (AFE).

3. Que l'ASSÉ se positionne contre l'homophobie.

4. De réaffirmer nos positions historiques d'indépendance face aux partis politiques.

Que l'ASSÉ conserve son autonomie face aux organisations politiques, notamment les partis politiques et l'État, au niveau du discours et de l'organisation.

CONGRÈS : 14 AU 15 NOVEMBRE 2009 (CÉGEP DE SHERBROOKE)

1. Que l'ASSÉ dénonce les gestes déplorables posés par certains individus associés à la FEUQ lors de la dernière assemblée générale de l'AETELUQ.

Que l'ASSÉ offre son soutien au conseil exécutif légitime, celui d'avant le 12 septembre 2009, et rompe ses relations avec l'exécutif « élu » de manière douteuse.

Que l'ASSÉ réaffirme l'importance du respect de la démocratie étudiante et invite l'ensemble des associations étudiantes nationales à faire de même.

CONGRÈS : 2 ET 3 OCTOBRE 2010 (COLLÈGE DE MAISONNEUVE)

1. L'adoption des 5 axes du document « Alternatives fiscales : comment et combien » ainsi qu'une consultation des AGs sur l'ensemble du document disponible en annexe K du cahier de préparation.

Note du secrétariat : liste des axes :

A- RÉINSTAURER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

B-RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES

C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE

D- CESSER D'EMBAUCHER DES COMPAGNIES PRIVÉES DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS

E- RÉFORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT

2. Considérant le mandat de consultation des membres donné lors du Congrès des 27 et 28 février 2010 afin de se doter d'une position sur la rémunération des stages;

Considérant que la plupart des associations ont des mandats en faveur de la gratuité scolaire, d'une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ou même d'un salariat étudiant en vu notamment d'améliorer la condition étudiante;

Considérant les conditions de vie précaire vécues par les stagiaires qui doivent bien souvent abandonner leur travail ou faire face à une surcharge de travail;

Considérant que la majorité des stages non-rémunérés sont dans les disciplines étudiées majoritairement par les femmes, comme l'enseignement, les sciences infirmières et le travail social;

Que l'ASSÉ exige la rémunération de tous les stages à l'université comme au collégial.

3. Considérant que les gains fait par le mouvement étudiant l'on été grâce au syndicalisme de combat.

Que l'ASSÉ réaffirme le syndicalisme de combat comme moyen de faire entendre ses revendications.

4. Considérant la mutation profonde de la mission de l'éducation post-secondaire à l'œuvre depuis depuis plusieurs années; Considérant que cette dérive est directement responsable des attaques dirigées envers l'accessibilité, la qualité, l'indépendance, le caractère public et la démocratie des cégeps et universités du Québec;

Considérant que le gouvernement met de plus en plus en place des consultations biaisées et traitant à la pièce les problématiques de l'éducation post-secondaire afin de légitimer ses décisions;

Considérant qu'afin de renverser cette tendance il est nécessaire que les acteurs et actrices du milieu de l'éducation et la population québécoise réaffirment la mission fondatrice du système d'éducation post-secondaire québécois;

Que l'ASSÉ se positionne en faveur et participe, le cas échéant à la tenue d'États généraux sur l'avenir de l'éducation post-secondaire au Québec;

Que ces États généraux soient tenus à l'extérieur des structures de l'État de du gouvernement, sur des bases strictement syndicales, non-partisanes, démocratiques, transparentes et ouvertes afin de permettre une réelle réflexion collective sur la mission de l'éducation post-secondaire.

CONGRÈS : 4 DÉCEMBRE 2010 (CÉGEP DE DRUMMONDVILLE)

1. Considérant qu'une solidarité entre les différentes luttes est nécessaire.

Considérant que le Journal de Montréal a déjà gravement nui au mouvement étudiant par de fausses accusations.

Que l'ASSÉ envoie une lettre de soutien aux employé-e-s du Journal de Montréal et que cette lettre rappelle les critiques dévastatrices que leurs journalistes ont entretenues dans le passé envers les étudiantes et étudiants. Qu'en ce sens on leur rappelle également les principes de solidarité sociale.

CONGRÈS : 12 ET 13 FÉVRIER 2011 (UQAM)

1. Que l'ASSÉ affirme sa solidarité et son appui aux travailleuses et travailleurs de l'usine Electrolux de l'Assomption qui seront mises et mis à pied;

Que l'ASSÉ fasse la promotion du syndicalisme de combat comme moyen de mener la lutte aux patrons d'Electrolux

Que l'ASSÉ contacte l'association étudiante du Cégep l'Assomption pour voir si des rapprochements sur cette question sont possibles.

CONGRÈS : 23 ET 24 AVRIL 2011 (CENTRE SAINT-PIERRE)

1. Que la prochaine campagne de l'ASSÉ soit contre la hausse des frais de scolarité et des frais afférents et que les revendications soient les deux suivantes :

Contre toute hausse des frais de scolarité et des frais afférents dans une perspective de gratuité scolaire;

Pour un financement public de l'éducation postsecondaire libre de l'ingérence du privé.

2. Que l'ASSÉ s'oppose à l'Accord économique et commercial global (AÉCG) négocié entre le Canada et l'Union européenne.

CONGRÈS : 23 ET 24 SEPTEMBRE 2011 (CÉGEP DE SHERBROOKE)

1. Campagne 2011-2012 : Considérant que ce n'est pas tant la hausse des frais de scolarité qui est un frein à l'accessibilité mais bien les frais de scolarité eux-mêmes;

Considérant néanmoins la nécessité de concentrer notre lutte contre l'offensive sans précédent du gouvernement contre le mouvement étudiant;

Considérant la nécessité de mettre fin à une distinction inique entre étudiants québécois, étudiantes québécoises et les autres;

Que la campagne de l'ASSÉ soit :

- Contre toute hausse de frais dans une perspective de gratuité scolaire sans considération pour l'origine des étudiantes et étudiants;

- Pour une éducation de qualité, libre de l'ingérence du privé;

- Contre les compressions budgétaires affectant les cégep et l'ensemble des services publics.

CONGRÈS : 29 ET 30 OCTOBRE 2011 (COLLÈGE DE MAISONNEUVE)

1. Que l'ASSÉ affirme que sa position sur la gratuité scolaire inclut les sans-papiers.

2. Considérant que Couche-Tard tente par tous les moyens d'empêcher la syndicalisation de ses dépanneurs;

Que l'ASSÉ réaffirme que le droit des travailleurs et des travailleuses à la syndicalisation et à la négociation sont inaliénables;

Que l'ASSÉ appuie la campagne de syndicalisation des dépanneurs Couche-Tard;

Que l'ASSÉ condamne les pratiques anti-syndicales de Couche-Tard.

Pour les revendications adoptées entre octobre 2011 et septembre 2012, voir le cahier des revendications de la CLASSE. Elles ont été adoptées en bloc par le Congrès de l'ASSÉ des 29 et 30 septembre 2012.

CONGRÈS : 29 ET 30 SEPTEMBRE 2012 (UNIVERSITÉ LAVAL)

1. Que le gouvernement verse les prestations d'AFE pour le mois de septembre 2012.
2. Qu'il y ait retrait du RPR (remboursement proportionnel au revenu) tel que décrété par le gouvernement libéral lors de la grève.
3. Qu'il y ait retrait de l'ensemble des poursuites judiciaires liées au mouvement étudiant.
Qu'une enquête publique sur les actes de brutalité policière commis dans le cadre de la grève et l'instauration d'un mécanisme indépendant d'enquête sur les abus commis par la police.
4. Que l'ASSÉ réaffirme l'importance de la recherche fondamentale dans tous les domaines de la connaissance.

Que l'ASSÉ s'oppose fortement à la décision du gouvernement fédéral d'amputer le Conseil national de recherches du Canada de la moitié de sa mission, soit d'en abolir le volet sur l'appui à la recherche fondamentale, dans le cadre du budget fédéral.

5. Considérant le travail politique accompli dans plus de 25 différents Congrès et lors de centaines d'assemblées générales populeuses impliquant un grand nombre de gens;

Considérant que de dédoubler les débats en Congrès sur des positions aussi fraîches revient à amputer le temps d'un grand nombre de personnes et à renier le travail politique déjà accompli;

Considérant que nous pourrions toujours revenir sur nos mandats passés si la conjoncture politique change;

Que l'ASSÉ adopte en bloc tous les mandats pris par la CLASSE et ses instances, sans re-entrer dans les débats, jusqu'en date du Congrès du 29 et 30 septembre

6. Que l'ASSÉ demande que soit exclue du sommet sur l'éducation les acteurs et actrices du secteur privé et les élites économiques.

7. Considérant la possibilité qu'un changement survienne dans la géopolitique internationale suite aux élections américaines et à une éventuelle guerre entre l'Iran et les États-Unis dans lequel le Canada pourrait devenir impliqué par l'entremise du gouvernement conservateur;

Que l'ASSÉ réitère son opposition à l'impérialisme politique économique et culturel;

Que l'ASSÉ réitère son opposition à toute intervention militaire du Canada dans tout pays.

CONGRÈS : 3 NOVEMBRE 2012 (UQÀM)

1. Que l'ASSÉ se positionne contre la loi C-309 « Loi empêchant les participants à des émeutes ou des attroupements illégaux de dissimuler leur identité »; que l'ASSÉ la dénonce publiquement.

CONGRÈS : 25 NOVEMBRE 2012 (CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS : 2 ET 3 FÉVRIER 2013 (CÉGEP DE SAINT-FÉLICIEN)

1. Que l'ASSÉ se positionne contre le salon des ressources naturelles.

Que l'ASSÉ invite ses membres à participer à son annulation en solidarité avec les luttes autochtones et écologistes.

2. Que l'ASSÉ appuie tous projets de logements sociaux et étudiants ainsi que les coopératives d'habitation, dont Utile.

CONGRÈS : 6 AVRIL 2013 (UNIVERSITÉ LAVAL)

1. Que l'ASSÉ soutienne l'AGEECLG et tous les militants et toutes les militantes persécuté-e-s par la police;

Qu'elle dénonce tous les corps policiers;

Qu'elle adopte et mette en pratique des politiques de non-coopération avec la police;

Qu'elle réaffirme leur solidarité envers tous et toutes les arrêté-e-s politiques;

Que l'ASSÉ invite ses associations étudiantes membres à adopter ses positions dans ses assemblées générales ou dans leurs groupes.

2. Que l'ASSÉ dénonce l'abolition du droit de manifester par les règlements municipaux et le code de la route empêchant la manifestation et leur application arbitraire par les services de police, appuie les personnes arrêtées ou réprimées et appuie la protection du droit de manifester.

3. Que l'ASSÉ s'oppose aux coupures dans le réseau des CPE.

4. Que l'ASSÉ entreprenne une campagne d'actions et d'information contre les politiques d'austérité et contre les mesures répressives mises en place pour les défendre.

Que cette campagne s'oriente autour des axes de revendications suivants :

- Pour le gel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire,

- Pour l'abolition inconditionnelle de la taxe santé et contre toutes formes de taxes régressives,

- Pour le retrait des coupures dans le régime d'aide sociale et contre toutes coupures futures dans les services sociaux offerts aux plus démunis-e-s,

- Contre l'arrimage de l'éducation et des services publics aux diktats du marché;

CONGRÈS : 20 ET 21 AVRIL 2013 (CÉGEP DE DRUMMONDVILLE)

1. Que l'ASSÉ appuie le RICQ (regroupement des infirmières collégiales du Québec) dans sa campagne pour renforcer le rôle et la présence infirmière scolaire au collégial.

2. Considérant que la mesure suivante entraîne l'appauvrissement;

Considérant que ce ne sont pas tous les parents qui aident financièrement leurs enfants;

Considérant que cela encourage les mariages, cette institution patriarcale entre les étudiants et étudiantes;

Que l'ASSÉ s'oppose à la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études.

3. Que la campagne annuelle 2013-2014 s'oriente principalement autour des trois axes suivants :

- Contre l'indexation des frais de scolarité et l'instauration de l'assurance qualité
- Contre les coupures dans l'aide sociale
- Contre la réforme de l'assurance-emploi

4. Que l'on revendique le rétablissement de la taxe sur le capital à un taux de 1,0% pour les institutions financières et à un taux de 0,5% pour les autres entreprises ainsi que le rétablissement de 10 paliers d'imposition au provincial comme alternatives aux compressions budgétaires et aux mesures tarifaires régressives dans l'éducation et les autres services publics.

CONGRÈS D'ORIENTATION : 18, 19 ET 20 MAI 2013 (UNIVERSITÉ CONCORDIA ET CEDA)

1. Que l'ASSÉ réitère ses positions anticolonialistes;

Que l'ASSÉ considère la mise sous tutelle automatique des Premières Nations comme une forme de dictature intolérable;

Que l'ASSÉ dénonce la négation des réalités autochtones et les politiques d'indifférence qui minimisent systématiquement toutes les revendications autochtones;

Que l'ASSÉ dénonce le racisme évident encouragé par les médias envers les communautés autochtones;

Que l'ASSÉ dénonce les tentatives récentes du gouvernement fédéral de retirer les droits des Premières Nations par l'entremise des lois omnibus C-38 et C-45;

Que l'ASSÉ dénonce fortement la position de précarité dans laquelle sont plongées beaucoup de communautés autochtones et considère cette précarité comme attribuable à la domination malsaine qu'exerce le gouvernement fédéral ainsi qu'à l'apathie et à l'ignorance de la population;

Que l'ASSÉ appuie les actions directes visant l'émancipation des Premières Nations.

2. Que l'ASSÉ étudie la possibilité d'intégrer des cours de langues et cultures autochtones dans les établissements d'étude collégiale, par exemple, comme cours complémentaire.

3. Considérant que cette mesure tente de professionnaliser un programme artistique dans une optique de marchandisation de l'éducation.

Que l'ASSÉ s'oppose aux modifications aux programmes d'Art et lettres adoptés par le gouvernement péquiste.

CONGRÈS : 26 ET 27 OCTOBRE 2013 À L'UNIVERSITÉ LAVAL

1. Que l'ASSÉ ne participe pas à la Commission d'enquête sur le printemps 2012;

Qu'en ce sens, nous n'accorderons aucune crédibilité à l'événement ainsi qu'à ses conclusions et que nous rappelions notre mandat exigeant une commission d'enquête indépendante et publique sur la question de la brutalité policière.

2. Que l'ASSÉ endosse la Commission populaire sur la répression politique (CPRP) initiée par l'Association pour la liberté d'expression et encourage les groupes, organisations, militantes et militants de mouvements sociaux à faire de même;

Que l'ASSÉ endosse la CPRP et soit mandatée d'y déposer un mémoire sur la répression du mouvement étudiant;

3. Considérant la nature liberticide et injustifiable de la loi C-309 prévoyant emprisonner les gens qui dissimulent leur identité dans une émeute ou un attroupement illégal et récemment sanctionnée royalement à la chambre haute à Ottawa;

Considérant l'utilisation brutalement arbitraire des lois par les services de police provinciaux et municipaux contre les mouvements sociaux;

Considérant qu'elle pourrait servir à augmenter le temps d'incarcération et la judiciarisation des militants et des militantes.

Que l'ASSÉ se positionne en défaveur de la loi C-309 et réclame son abrogation.

4. Que l'ASSÉ s'oppose à toute initiative visant à faire perdurer notre dépendance aux énergies fossiles;

Par conséquent, que l'ASSÉ s'oppose à tout projet de pipeline visant à transporter les sables bitumineux de l'Alberta vers le Québec;

Que l'ASSÉ s'oppose à la volonté du gouvernement du Québec d'exploiter le pétrole.

Que l'ASSÉ s'oppose à l'extraction des sables bitumineux de l'Alberta.

5. Considérant que l'école primaire et secondaire est gratuite pour tous les québécois et toutes les québécoises,

Considérant que le Québec est la seule province canadienne où les enfants sans-papier doivent payer pour leur éducation,

Considérant que c'est une forme d'exclusion pour les nouveaux arrivants, nouvelles arrivantes et leurs enfants

Que l'ASSÉ se positionne en faveur de la gratuité scolaire pour les enfants sans-papier.

6. Considérant qu'il vise à inculquer un culte de la beauté à des enfants pré-pubères;

Considérant qu'il aide à la dénaturation de l'enfance;

Considérant l'endoctrinement qui résulte de ce type de concours;

Que l'ASSÉ se positionne contre la tenue des concours de mini-miss.

7. Considérant que les concours de beauté à tout âge imposent un stéréotype des genres ainsi que l'objectification des corps.

Que l'ASSÉ se positionne contre les concours de beauté.

8. Considérant les nombreuses revendications historiques de l'ASSÉ appuyant les luttes altermondialistes,

Considérant que le G20 est un des hauts lieux de l'impérialisme mondial,

Considérant que l'ASSÉ a déjà adopté des mandats d'appui aux arrêté-e-s du G20,

Considérant que beaucoup des victimes de la judiciarisation militent au sein ou autour du mouvement étudiant,

Considérant nos mandats en faveur de la participation aux manifestations contre le G20,

Considérant l'incarcération récente ou future de plusieurs arrêté-e-s du G20,

Que l'ASSÉ réitère son soutien envers les arrêté-e-s du G20,

Que l'ASSÉ dénonce l'augmentation des lois liberticides,

Qu'elle dénonce par le fait même la violence derrière les pressions psychologiques vécues par les victimes de la répression judiciaire.

CONGRÈS : 22 ET 23 FÉVRIER 2014 (CÉGEP MARIE-VICTORIN)

1. Considérant que l'ASSÉ a été fondée sur le principe du syndicalisme de combat,

Que l'ASSÉ mette de l'avant que c'est par l'éducation populaire, la diffusion de matériel d'information et la mobilisation de masse au sein d'organisations syndicales combattives et démocratiques, c'est-à-dire fonctionnant sous le contrôle direct des membres, qu'il est possible de construire un rapport de force face à l'État et à l'élite économique, et qu'elle agisse en conséquence.

2. Considérant que le traitement médiatique et les opérations de relations publiques du gouvernement au sujet du dossier de la «Charte des valeurs» ont pour effet d'exacerber les tensions et préjugés entre les différentes communautés ethniques et religieuses;

Considérant que ce clivage artificiellement créé a pour effet de morceler les classes moyennes et pauvres et de les désolidariser à l'avantage des classes les plus riches;

Considérant que cette dissension sert stratégiquement les intérêts électoraux du gouvernement en invisibilisant des enjeux sociaux, économiques et environnementaux;

Considérant que les mesures de laïcité proposées dans la «Charte des valeurs» sont incohérentes et inéquitables;

Considérant que ces mesures contraignantes ciblent particulièrement des femmes issues de minorités qui subissent déjà de fortes pressions économiques et se trouvent en situation de précarité d'emploi;

Considérant que l'argumentaire en faveur de la «Charte des valeurs» constitue une instrumentalisation du féminisme.

Considérant que les «Valeurs» mises de l'avant par la «Charte» sont subjectives et reposent sur une conception identitaire de la nation visant à ostraciser les groupes et personnes qui ne correspondent pas à cette vision ethnocentrique et paternaliste de l'identité québécoise.

Il est proposé que l'ASSÉ s'oppose au projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

CONGRÈS : 26 ET 27 AVRIL 2014 (CENTRE HORIZON, QUÉBEC)

1. Que la campagne nationale de l'ASSÉ pour l'année scolaire 2014-2015 s'oriente autour de la question de la qualité et de l'accessibilité des services publics dans un contexte d'austérité; en accordant une grande importance aux questions d'éducation - notamment à la hausse des frais de scolarité pour les étudiant-e-s français-es ainsi que les questions soulevées par la marchandisation de l'Éducation – et en revendiquant l'instauration de différentes alternatives fiscales et en exigeant un réinvestissement pour ces services publics.

Que ces alternatives fiscales rejettent fermement toute forme d'extractivisme et de colonialisme.

Que l'équipe nationale offre un support accru aux associations étudiantes locales membres de l'ASSÉ en appuyant leurs initiatives de campagnes locales

2. Considérant qu'il y a environ 15 000 étudiantes internationales au Québec et que 8000 d'entre elles ne sont pas couvertes par une entente avec la Régie de l'assurance-maladie du Québec

Considérant que ces dernières sont obligées par la loi de souscrire aux assurances privées dont le contrat est négocié par leur université

Considérant que ces assurances privées ne couvrent pas l'interruption volontaire de grossesse, qui engendre des coûts allant de plusieurs centaines à plusieurs milliers de dollars

Attendues la libre disposition de soi, la dignité humaine et la bonne santé reproductive de toutes et tous

Attendu que l'accès à l'avortement devrait être universel, gratuit et sécuritaire

Que l'ASSÉ se positionne en faveur du droit d'accès à l'avortement pour toutes;

Qu'elle appelle les associations universitaires à militer pour que soit incluse l'interruption volontaire de grossesse dans les contrats d'assurances négociés au nom des étudiantes internationales, et ce sans augmentation du coût de la cotisation;

Qu'elle appelle les associations à se rallier à cette revendication;

Qu'elle appuie les démarches et la campagne de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, organisme féministe en santé reproductive, concernant cet enjeu.

4. Que l'ASSÉ renouvelle pour un an le mandat du Comité ad hoc sur la diversité sexuelle, de genre, et d'affectivité de l'ASSÉ;

Que le mandat du Comité soit élargi afin d'inclure la promotion de la santé sexuelle sur les campus, la promotion et la défense des droits des personnes issues des minorités sexuelles, de genre, et d'affectivité, ainsi que la coordination et le réseautage des groupes ou comités locaux œuvrant en ce sens;

5. Que l'ASSÉ inclus dans son discours une perspective sur les connections politiques entre l'industrie des énergies fossiles ainsi que toute forme d'extractivisme et le gouvernement dans sa campagne annuelle. Que ces enjeux soient abordés en solidarité avec les luttes autochtones.

CONGRÈS : 25 ET 26 OCTOBRE 2014 (CÉGEP DE ST-LAURENT, MONTRÉAL)

1. Considérant l'apparition du projet «Chaleurs Terminals» au printemps 2014, impliquant le transport par train de pétrole lourd, soit des sables bitumineux d'Alberta, à travers la province

Considérant que ce même pétrole serait entreposé à Belledune (Nouveau Brunswick), soit un terminal pétrolier, en attendant d'être exporté par super-pétroliers dans la Baie-des-Chaleurs, ce qui comporte des risques majeurs

Considérant que la première phase de ce projet implique le transport de quantités significatives de pétrole, soit 1,2 millions de barils par semaine

Considérant que les menaces sur l'intégrité du territoire et la santé des communautés locales se sont alourdies

Considérant que le droit des communautés à prendre part aux décisions qui les concernent, allochtones et Premières Nations, n'a toujours pas été respecté

Considérant la mobilisation active autour de cet enjeu et la nécessité de diminuer notre dépendance au pétrole

Que l'ASSÉ s'oppose au projet «Chaleur Terminals» à Belledune;

Que l'ASSÉ soutienne et participe à la mobilisation contre ledit projet;

Que l'ASSÉ demande la suspension immédiate des travaux;

Que l'ASSÉ se déclare outrée que l'on pollue à loisir l'environnement;

Que l'ASSÉ tienne une campagne d'information au sujet des différents projets pétroliers;

Que l'ASSÉ s'oppose à tout projet de transport et d'extraction d'hydrocarbures

2. Considérant que le projet de loi 3 vise non seulement les retraites des employé-e-s municipales et municipaux, mais aussi les droits syndicaux fondamentaux des travailleuses et travailleurs;

Considérant que le régime de retraite est un gain dûment acquis par les travailleuses et travailleurs;

Que l'on s'oppose au projet de loi 3.

Que l'ASSÉ soit solidaire des travailleurs et travailleuses touché-e-s par la loi 3;

Que l'ASSÉ réitère sa position contre la brutalité policière

3. Considérant que l'Inter-CEP est un regroupement de comités sociaux existant depuis plus de 30 ans;

Considérant que ces comités sociaux offrent aux personnes démunies des services dans le but d'améliorer leur qualité de vie, services tels des ateliers artistiques, des ateliers d'apprentissage

et d'expression, du soutien aux femmes enceintes, des repas à prix modiques, de l'aide aux problématiques d'habitation ou de relation familiale, ainsi qu'une panoplie d'autres activités;

Considérant que ces services aident des centaines de personnes quotidiennement;

Considérant que la commission scolaire de la ville de Montréal coupe graduellement les subventions de ces comités depuis quatre ans, et qu'elles atteindront le zéro au printemps 2015;

Considérant que ces six comités perdront leurs locaux à la même date;

Considérant que les agences de santé offrent des subventions aux comités sociaux membres de l'Inter-CEP, et que les mesures austères du ministre Barrette propose de mettre fin à ces institutions;

Considérant que le ministre Bolduc n'a pas réagi à la situation malgré les pressions faites par l'Inter-CEP;

Que l'ASSÉ s'oppose aux coupures gouvernementales imposées aux comités sociaux;

Que l'ASSÉ s'oppose à l'acharnement du Parti Libéral du Québec à retirer leurs droits à la population, et à viser les plus démunis dans ses coupures;

Que l'ASSÉ invite le ministre Bolduc à réagir à la probable perte des locaux des comités sociaux, dans l'objectif que ceux-ci soient conservés à long terme, et qu'il intervienne avant le 31 octobre;

Que l'ASSÉ inclue les comités sociaux dans sa campagne contre l'austérité;

4. Que l'ASSÉ se pose en faveur de l'éducation populaire, et ce, dans une optique de la diversité des connaissances;

5. Que l'on poursuive la campagne pour la sauvegarde des services publics et contre l'austérité, que cette campagne se réoriente sur 3 axes :

- Lutte contre l'austérité en santé, en éducation, en culture et dans les services sociaux (coupures, gel des embauches, hausses de frais, privatisation et marchandisation)

- Droit syndicaux: (lutte contre la réouverture des conventions collectives, l'attaque contre les régimes de retraites et contre les lois spéciales).

- Lutte environnementale : contre l'exploitation d'hydrocarbures, la surexploitation des ressources minières et autres ressources non-renouvelables et positionnement en solidarité avec les revendications territoriales des premières nations et les communautés visées.

CONGRÈS : 21 ET 22 FÉVRIER 2015 (CAP ST-BARNABÉ)

1. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: Pour un véritable partage de la richesse collective, passant notamment par un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux, la culture et la vitalité des régions

2. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: L'abrogation de la loi 10 et la fin de la privatisation annoncée des services sociaux;

3. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: Pour des institutions publiques, démocratiques et accessibles à tous et à toutes.

4. L'arrêt de l'ensemble des projets à visée extractiviste émanant d'une logique de dépossession et d'asservissement du territoire à des intérêts néolibéraux, tout en luttant en solidarité avec les Premières Nations, réitérant ainsi l'opposition aux projets Énergie Est de TransCanada, Ligne 9B d'Enbridge, Belledune Chaleur Terminals, Plan Nord / Stratégie Maritime.

5. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: L'abolition de la loi 3 et le respect des employé-e-s de la fonction publique et parapublique par une amélioration de leurs conditions de travail.

6. Que l'ASSÉ appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève et de cette lutte contre l'austérité un mouvement féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagère de toute la société.

7. Considérant que le projet du gouvernement de privatiser le réseau public de la santé est nuisible pour les travailleuses et les travailleurs du milieu de la santé et réduira considérablement la qualité des soins offerts à l'ensemble de la population.

Que l'ASSÉ revendique et qu'une revendication d'une possible campagne de grève soit : Que le gouvernement renonce à l'adoption de la loi 20.

CONGRÈS : 4 ET 5 AVRIL 2015 (VALLEYFIELD)

1. Que l'ASSÉ dénonce la culture du viol ainsi que tout acte d'agression, d'abus ou de harcèlement sexuel ; Que l'ASSÉ crée des espaces sécuritaires pour toutes et tous dans les événements qu'elle organise ou auxquels elle prend part; Que l'ASSÉ ne tolère aucun slogan, action ou discours tendant à légitimer ou banaliser le viol.

CONGRÈS ANNUEL: 25 ET 26 AVRIL 2015 (QUÉBEC)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS : 19 ET 20 SEPTEMBRE 2015 (MONTRÉAL)

1. Que l'ASSÉ appuie les associations étudiantes locales et les Conseils régionaux dans leurs moyens d'action contre les radios d'opinions et de provocation, aussi appelées «radios-poubelles», qui véhiculent des messages non fondés et de diffamation contre les mouvements étudiants et propagent des propos sexistes, homophobes et racistes, en plus d'encourager la poursuite de l'austérité et de l'anti-syndicalisme.

Que l'ASSÉ appuie la Coalition sortons les radios-poubelles de Québec et fasse la promotion de la signature de leur pétition.

CONGRÈS : 24 ET 25 OCTOBRE 2015 (MONTRÉAL)

1. Que l'ASSÉ dénonce la minorisation systématique des revendications féministes dans les luttes communes, y compris dans ses propres pratiques.

Qu'en ce sens, l'ASSÉ s'engage à mettre encore davantage les luttes féministes de l'avant dans toutes ses activités.

2. Que l'ASSÉ se positionne contre le rapport Demers, pour le maintien des épreuves uniformes de français, de la formation générale et des devis nationaux et contre le DEC par cumul d'AEC et les DEC sans formation générale.

CONGRÈS : 20 ET 21 FÉVRIER 2016 (DESBIENS)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS FEMMES : 26 ET 27 MARS 2016 (MONTRÉAL)

1. Considérant la violence institutionnelle faite aux personnes survivantes d'agressions à caractère sexuel lorsqu'elles tentent de porter plainte auprès des instances de leur lieu d'études;

Considérant que leurs dénonciations peuvent être reçues avec mépris, voire avec des menaces; Que l'ASSÉ dénonce les réponses violentes et insuffisantes qui surviennent couramment au sein des instances s'occupant des dénonciations dans les établissements d'éducation.

Que l'ASSÉ inclut cette question au sein de ses campagnes et qu'elle appelle à tenir des actions auprès de toutes institutions d'éducation présentant cette problématique que des étudiants-es soient membres de l'ASSÉ ou non.

Que l'ASSÉ encourage la formation de groupes de militants-es étudiants-es au sein des institutions afin que ces derniers-ères puissent travailler à créer des espaces de revendications et d'accompagnement, en se penchant spécifiquement sur les problèmes de sexisme, de harcèlement et d'agressions sexuelles.

Que l'ASSÉ dénonce le manque de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles sur les campus qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes et en ce sens;

Que l'ASSÉ encourage la création de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes.

Que si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ offre un soutien aux associations locales où l'un ou l'une employé-e de l'association, du cégep ou de l'université a été dénoncé pour agression ou harcèlement sexuel. Que ce soutien puisse aller, selon les besoins et désirs exprimés, jusqu'à la réclamation de la suspension du salaire de l'agresseur.

CONGRÈS ANNUEL : 23 ET 24 AVRIL 2016 (QUÉBEC)

1. Que la campagne annuelle de l'ASSÉ porte sur la précarisation de la population étudiante,

Que dans le cadre de celle-ci, l'ASSÉ revendique une amélioration des conditions de vie de la population étudiante dans le but d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des étudiants et des étudiantes.

Qu'en ce sens, l'ASSÉ s'oppose à toutes hausses de frais dans le système d'éducation (frais de scolarité, frais afférents, frais institutionnels obligatoires, frais institutionnels non-obligatoires),

Que l'ASSÉ revendique une bonification dans l'AFE, ainsi que l'abolition de la contribution parentale,

Que l'ASSÉ dénonce le fait que les étudiantes et étudiants soient exploité-e-s comme une main-d'oeuvre à bon marché, notamment via le travail gratuit qu'ils et elles fournissent dans le cadre de leurs stages non-rémunérés,

Que l'ASSÉ dénonce les compressions dans les services offerts à la population étudiante dans les établissements scolaires,

Que l'ASSÉ dénonce les coupes et les fusions dans les programmes collégiaux et universitaires partout au Québec,

Que l'ASSÉ revendique le maintien des établissements collégiaux et universitaires en région, ainsi que leurs activités et la bonification de leur financement public,

Que l'ASSÉ souligne le fait que les femmes et les personnes racisées sont les premières à être touchées par une telle détérioration des conditions de la classe étudiante,

Que l'ASSÉ se positionne en faveur d'une augmentation du salaire minimum à 15\$ de l'heure.

Que l'ASSÉ appuie et collabore avec les différentes campagnes qui portent sur l'enjeu du salaire minimum.

CONGRÈS : 8 ET 9 OCTOBRE 2016 (MONTRÉAL)

1. Que les agresseurs dénoncés ne collaborant pas avec la ou les personnes survivantes ne puissent se présenter, devenir ou être membre de l'équipe nationale de l'ASSÉ tant que les demandes de la ou les personnes survivantes ne soient répondues de manière satisfaisante.

2. Considérant que le salaire minimum actuel, même en travaillant quarante heures par semaine durant l'année entière, nous condamne à vivre sous le seuil de la pauvreté;

Considérant que deux semaines de vacances par année est trop peu pour nous permettre de se reposer et de respirer;

Considérant que si nous devons nous absenter du travail pour des raisons médicales, nous devons prendre la journée à nos frais;

Considérant qu'il s'agisse d'un minimum pour vivre décemment;

Que l'ASSÉ soit pour que toute personne salariée ait droit à un salaire de 15\$ de l'heure, à 5 semaines de vacances payées et à 7 journées de congé de maladie payées par année, qu'elles soient utilisées ou non.

CONGRÈS D'ORIENTATION : 3 ET 4 DÉCEMBRE 2016 (UNIVERSITÉ CONCORDIA)

1. Considérant que l'enquête Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire (ESSIMU) révèle que dans les universités québécoises, « une personne sur quatre a été victime d'un événement de violence sexuelle dans les douze derniers mois », touchant principalement les femmes;

Considérant la nécessité de lutter activement et sans relâche contre la culture du viol dans tous les milieux, y compris à l'université et au cégep;

Considérant la nécessité de responsabiliser et d'éduquer particulièrement les hommes face à leurs comportements envers les femmes et aux enjeux liés au consentement sexuel;

Considérant que les agressions à caractère sexuel sont des actes de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir, de violences principalement commises envers les femmes et les enfants, principalement par des hommes ;

Considérant les limites d'une compréhension individualisante comme celle du consentement pour ce qui a trait aux agressions sexuelles, qui sont un problème systémique lié à une société fondamentalement hétéropatriarcale; ;

Que l'ASSÉ revendique l'ajout d'un cours obligatoire sur les rapports inégalitaires dans la sexualité et sur le consentement sexuel et la culture du viol pour toutes les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement post-secondaires;

Que ce cours ait une perspective féministe et adresse le problème systémique du patriarcat

Que l'ASSÉ revendique une éducation sexuelle diversifiée féministe, anti-oppressive et non hétérosexiste dès l'école primaire;

Que la problématique des violences sexuelles contre les femmes soit portée sur la place publique, qu'elle devienne une préoccupation sociale et que des transformations soient engendrées;

Que l'ASSÉ dénonce l'absence de consultation des personnes survivantes dans le processus actuellement mené par la ministre David et le ministère de l'éducation;

Qu'un comité de travail sur la question soit formé de Rafaela Abate, Laura Martin, José-Frédérique Biron et d'autres personnes intéressées afin de porter les revendications de l'ASSÉ sur la question et de produire une critique de cette masquerade.

2. Que l'ASSÉ appuie la Coalition ECO dans sa campagne contre les hydrocarbures.

CONGRÈS ANNUEL : 29 ET 30 AVRIL 2017 (QUÉBEC)

1. Considérant l'importance de cet enjeu que nous vivons à tous les jours,

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications et donc, que le fait que la culture du viol touche particulièrement des femmes racisées soit traité comme un aspect essentiel et non accessoire de la campagne.

Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Que l'ASSÉ ainsi que les associations membres offrent un soutien aux personnes victimes de violence sexuelle dans le cadre d'un stage d'un programme collégial ou universitaire.

Que des pressions soient mises de l'avant pour que les institutions post-secondaires reconnaissent ces victimes en tant qu'étudiantes et étudiants et que de ressources soient mises à leur disposition.

Que les militantes des comités féministes locaux soient mises à l'avant-plan dans le cadre de cette campagne

Que l'ASSÉ se positionne pour :

- L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus.
- La mise en place de CALACS dans tous les campus.
- La mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive, non hétérosexiste dès l'école primaire.

Que l'ASSÉ dénonce le caractère opportuniste des institutions publiques lorsqu'elles se servent des campagnes « Ni viande, ni objet » ou « Sans oui, c'est non » d'abord pour se donner une bonne

image, plutôt que d'engager de réels changements pour les survivantes, comme la mise en place de structures claires contre le harcèlement et les violences sexuelles.

CONGRÈS : 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2017 (UNIVERSITÉ CONCORDIA)

1. Que toute association membre de l'ASSÉ qui ne se présente ni s'inscrit à trois instances décisionnelles nationales de suite se voit suspendre son statut de membre jusqu'au moment où l'association renouvelle sa participation dans les instances nationales.

Que les membres suspendus ne comptent pas dans le quorum.

CONGRÈS : 24 ET 25 FÉVRIER 2018 (UNIVERSITÉ CONCORDIA)

Aucune revendication adoptée.

CONGRÈS ANNUEL : 21 ET 22 AVRIL 2018 (QUÉBEC)

1. Considérant le 3e principe de l'ASSÉ (Pour un réseau d'éducation public, libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance),

Considérant que le plus récent budget provincial prévoit :

- 120 millions \$ pour la « modernisation de l'éducation »
- 20 millions \$ d'investissement dans les CCTT (Centres collégiaux de transfert de technologie)
- 98 millions \$ pour la publicité et le recrutement d'étudiant-e-s étranger-e-s;

Considérant que tous ces investissements sont parfaitement cohérents avec la volonté affichée des récents gouvernements de rapprocher le secteur des entreprises privées des établissements d'enseignement et d'adapter la formation aux besoins du marché mondial;

Considérant que les stages non rémunérés dans le cadre de la formation postsecondaire sont une forme de marchandisation et de privatisation de l'éducation.

Considérant qu'un gouvernement néolibéral, qu'il soit minoritaire ou majoritaire, sera élu à l'automne prochain et qu'il risque fortement d'amplifier ces mesures,

Que la campagne annuelle de l'ASSÉ 2018-2019 soit contre la marchandisation de l'éducation dans une optique intersectionnelle, en tant que la marchandisation de l'éducation touche principalement les personnes immigrantes, les personnes racisées, les personnes DOISG, les personnes en situation de handicap ainsi que les femmes;

Que l'ASSÉ entame une escalade des moyens de pressions pour lutter contre la privatisation progressive du système d'éducation québécois

Que l'ASSÉ souligne le lien fort entre les mesures d'austérité des dernières années et la porte laissée toute grande au privé pour s'ingérer financièrement dans l'éducation post-secondaire.

Que l'ASSÉ ait une approche méfiante vis-à-vis de la formule Trial proposée par le gouvernement concernant les CCTT, qui semble une fois de plus être une formule d'ingérence du privé dans le réseau collégial

Que l'ASSÉ rappelle le rôle de l'importance des cégeps dans le cheminement scolaire des étudiantes et étudiants du Québec et se positionne contre toute forme d'attaque à la formation générale.

Que l'ASSÉ réitère son opposition à toute forme de hausse des frais de scolarité, y compris la modulation de ces derniers, notamment visant les étudiantes étrangères et étudiants étrangers.

Que l'ASSÉ réitère sa revendication pour la rémunération de tous les stages et appuie la campagne des Comités Unitaires sur le Travail Étudiant (CUTE).

Que l'ASSÉ reconnaisse, partage et appui le travail fait par les groupes qui revendiquent la reconnaissance des diplômes étrangers et l'accessibilité aux études peu importe le statut, dans l'optique où l'éducation est un droit et non un privilège.

Que l'ASSÉ dénonce la réification des stéréotypes de genre perpétuée sur le marché du travail menant à une invisibilisation du travail des femmes.

Que l'ASSÉ souligne l'attaque à une formation critique notamment des dynamiques d'oppression effectuée par la marchandisation de l'éducation.

Que le slogan de la campagne soit décidé au CoCo du mois de juin.

Que les suggestions de slogan soient envoyées au Conseil Exécutif d'ici là.

2. Considérant que les conditions de stages non-rémunérés ont comme principale caractéristique commune de ne pas reconnaître la valeur du travail gratuit;

Considérant l'augmentation depuis la crise de 2008 du nombre de stages non-payés après diplomation dans différents domaines;

Considérant que la lutte pour la rémunération de tous les stages prend de l'ampleur sur différents campus et dans différentes régions du Québec;

Considérant que quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.es ont réussi à faire obtenir aux étudiant.es en éducation une compensation financière pour leur quatrième stage;

Considérant que l'annonce de cette compensation est largement insuffisante pour pallier aux compressions budgétaires totalisant plus de 4 milliards depuis l'élection du gouvernement libéral;

Que l'ASSÉ invite ses membres à relayer l'information et le matériel de mobilisation en faveur de la lutte pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux;

Que l'ASSÉ invite ses membres à participer aux coalitions régionales existantes sur la rémunération des stages ou à participer à la mise sur pied d'une telle coalition dans leur région respective ;

Que l'ASSÉ invite ses associations membres à lancer, dès la rentrée de la session d'automne, un ultimatum au gouvernement de mettre en place un programme de rémunération de l'ensemble des stages dans l'ensemble des programmes et à tous les niveaux d'études;

Que l'ASSÉ invite ses membres à chercher des appuis des syndicats et organismes

communautaires à la campagne pour la rémunération de tous les stages afin d'augmenter les moyens de pression et d'encourager les salarié.es (travailleuses sociales et travailleurs sociaux, enseignant.es, infirmière.es, sages-femmes, etc.) à refuser les stagiaires en grève dans leurs milieux en guise de solidarité.

REVENDEICATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIE

GRATUITÉ SCOLAIRE ET ACCESSIBILITÉ

1. Pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire. (Principes de base de l'ASSÉ adoptés au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

2. Considérant que le dégel des frais de scolarité pour les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères par le gouvernement péquiste en 1996;

Et que ce même gouvernement a dégelé encore ces mêmes frais dans l'été 2001;

Nous adressons cette revendication au gouvernement québécois :

L'ASSÉ se positionne pour la gratuité scolaire à tous les niveaux pour les étudiantes étrangères et les étudiants étrangers. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

3. Considérant que le faible taux d'inscription dans certains programmes généraux, techniques ou universitaires pousse les administrations à fermer des programmes ou à diminuer les choix de cours;

Considérant que l'ingérence du privé dans les nombreux programmes techniques spécialisés des régions amène à une formation limitée aux compétences requises par une entreprise particulière, et que la survie du programme dépend des subventions versées par cette entreprise ou par une entreprise (souvent locale) particulière;

Considérant que la spécialisation des institutions collégiales et universitaires en région ainsi que les fusions entre celles-ci diminuent la diversité des disciplines et des programmes;

Considérant aussi que l'État québécois considère les régions comme des « régions ressources » et que cette mentalité imprègne les choix de programmes dans les institutions et définit le développement économique de ces régions;

Il importe que l'ASSÉ se prononce pour un investissement massif dans les institutions régionales ainsi que pour la mise en place de moyens sociaux qui améliorent la qualité de vie des régions et freinent l'exode de la population. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

4. Considérant que le réseau des cégeps a été créé pour éviter la centralisation des programmes, dans l'optique d'une plus grande accessibilité, l'ASSÉ se prononce pour la survie des établissements scolaires en région et pour le maintien de la diversité des programmes. (Adoptée au Congrès du 27 au 29 septembre 2002)

5. L'ASSÉ se positionne en faveur de la gratuité complète et universelle de l'éducation et de l'ensemble des services sociaux et publics. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

6. L'ASSÉ revendique la gratuité scolaire à tous les niveaux et indépendamment de l'origine nationale ou provinciale de l'étudiante ou de l'étudiant. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

7. L'ASSÉ s'oppose à toute forme de contingentement dans les programmes d'études collégiaux et universitaires, considérant qu'il s'agit d'une entrave à l'accessibilité à l'éducation; que l'ASSÉ se prononce pour l'abolition de la cote R. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

8. Aujourd'hui réuni-e-s en Congrès de l'ASSÉ, les associations étudiantes présentes entendent répondre et passer à l'action contre la multiplication des attaques contre le droit à l'éducation.

ATTENDU QUE, l'éducation publique, gratuite, de qualité et laïque est un droit pour tous et toutes et non un privilège;

ATTENDU l'actuelle accélération de la hausse des frais au Cégep et à l'université, malgré le mythe persistant de la gratuité scolaire au niveau collégial et du gel à l'Université;

ATTENDU QUE, beaucoup de ces frais peuvent être augmentés sans l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE toutes atteintes aux droits sociaux ainsi que le sous-financement dans l'éducation affectent particulièrement la condition matérielle des femmes;

ATTENDU QUE, plusieurs organismes pro-patronaux ont entrepris une campagne de lobbying pour une hausse des frais de scolarité;

ATTENDU QUE, le gouvernement organise une commission parlementaire sur le financement des universités et la hausse des frais de scolarité pour répondre à ces pressions anti-sociales;

ATTENDU QUE, les étudiants et les étudiantes en ont assez de la misère et de la vision clientéliste et utilisateur-payeur du gouvernement;

ATTENDU QUE, le mouvement étudiant ne pourra gagner qu'en établissant un véritable rapport de force;

ATTENDU QUE, notre lutte s'inscrit en solidarité avec toutes les luttes pour une vraie justice sociale et de résistance face au néolibéralisme;

EN CE SENS,

L'ASSÉ exige du gouvernement qu'il mette fin dès aujourd'hui à toute hausse de frais au Cégep comme à l'Université.

De plus, l'ASSÉ exige que le gouvernement s'engage à instaurer une véritable gratuité scolaire à tous les niveaux, à réinvestir massivement en éducation et à offrir une réelle accessibilité en mettant terme aux mesures discriminatoires, telle que la cote R et le contingentement.

Par ailleurs, l'ASSÉ ne se satisfera pas d'un réinvestissement en éducation financé par des coupures dans d'autres programmes sociaux ni par l'investissement du privé. Au contraire, elle inscrira sa lutte dans une perspective de résistance générale en solidarité avec tous les mouvements sociaux. (Adoptée au Congrès extraordinaire du 16 août 2003 et modifiée au Congrès des 20 et 21 septembre 2003)

9. L'ASSÉ se positionne contre la hausse des frais de scolarité en Ontario et encourage les associations étudiantes de l'Ontario à lutter contre cette mesure. (Adoptée au Congrès des 8 et 9 octobre 2005)

10. Considérant l'importance de l'accessibilité au savoir, que l'ensemble de la documentation gouvernementale et des institutions de recherche universitaire tels les documents, rapports,

recherches, statistiques, soit disponible gratuitement. (Adoptée au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006)

11. Que la plate-forme 2006-2007 de l'ASSÉ se lise comme suit :

Pour un réinvestissement, pas n'importe comment :

- Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux;
- Pour l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé;
- Pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation postsecondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille. (Adoptée au Congrès des 14 et 15 octobre 2006)

12. Que la prochaine campagne de l'ASSÉ soit contre la hausse des frais de scolarité et des frais afférents et que les revendications soient les deux suivantes :

Contre toute hausse des frais de scolarité et des frais afférents dans une perspective de gratuité scolaire;

Pour un financement public de l'éducation postsecondaire libre de l'ingérence du privé. (Adoptée au Congrès des 23 et 24 avril 2011)

13. Que l'ASSÉ affirme que sa position sur la gratuité scolaire inclut les sans-papiers. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 octobre 2011)

14, Considérant que l'école primaire et secondaire est gratuite pour tous les québécois et toutes les québécoises,

Considérant que le Québec est la seule province canadienne où les enfants sans-papier doivent payer pour leur éducation,

Considérant que c'est une forme d'exclusion pour les nouveaux arrivants, nouvelles arrivantes et leurs enfants

Que l'ASSÉ se positionne en faveur de la gratuité scolaire pour les enfants sans-papier. (Adoptée au Congrès des 26 et 27 octobre 2013)

15. Que l'ASSÉ forme un Comité ad hoc de préparation de campagne visant l'obtention progressive de la gratuité scolaire au Québec.

Que ce Comité serve à préparer une future escalade de moyens de pression culminant par une grève générale illimitée à moyen terme.

Que les mandats de ce Comité soient les suivants:

1. Recherche : compiler, perfectionner et rédiger des documents de recherche et d'argumentaire en rapport à la gratuité scolaire et offrir un cahier de synthèse destiné aux associations locales;
2. Information : préparer du matériel d'information et de mobilisation en rapport à la gratuité scolaire;

3. Mobilisation : émettre des recommandations d'échéanciers, de stratégies et de tactiques de mobilisation en se basant sur des expériences de campagnes similaires au Québec et ailleurs dans le monde;

Que ce Comité produise et présente un rapport de ses activités et de son progrès à chaque Congrès et à chaque Conseil de coordination , tout en entretenant un lien régulier avec le Conseil exécutif.

Que ce Comité présente son rapport final au Congrès annuel de 2015, et que ce Congrès évalue la possibilité de dissoudre le Comité et d'entamer l'escalade des moyens de pression.

Que ce Comité puisse comporter un nombre illimité de membres.

(adoptée au congrès annuel des 26 et 27 avril 2014)

16. Que l'on poursuive l'escalade des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale pour l'obtention de la gratuité scolaire;

(adoptée au congrès annuel des 26 et 27 avril 2014)

17. Que la campagne annuelle de l'ASSÉ porte sur la précarisation de la population étudiante,

Que dans le cadre de celle-ci, l'ASSÉ revendique une amélioration des conditions de vie de la population étudiante dans le but d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des étudiants et des étudiantes.

Qu'en ce sens, l'ASSÉ s'oppose à toutes hausses de frais dans le système d'éducation (frais de scolarité, frais afférents, frais institutionnels obligatoires, frais institutionnels non-obligatoires),

Que l'ASSÉ revendique une bonification dans l'AFE, ainsi que l'abolition de la contribution parentale,

Que l'ASSÉ dénonce le fait que les étudiantes et étudiants soient exploité-e-s comme une main-d'oeuvre à bon marché, notamment via le travail gratuit qu'ils et elles fournissent dans le cadre de leurs stages non-rémunérés,

Que l'ASSÉ dénonce les compressions dans les services offerts à la population étudiante dans les établissements scolaires,

Que l'ASSÉ dénonce les coupes et les fusions dans les programmes collégiaux et universitaires partout au Québec,

Que l'ASSÉ revendique le maintien des établissements collégiaux et universitaires en région, ainsi que leurs activités et la bonification de leur financement public,

Que l'ASSÉ souligne le fait que les femmes et les personnes racisées sont les premières à être touchées par une telle détérioration des conditions de la classe étudiante,

Que l'ASSÉ se positionne en faveur d'une augmentation du salaire minimum à 15\$ de l'heure.

Que l'ASSÉ appuie et collabore avec les différentes campagnes qui portent sur l'enjeu du salaire minimum.

PRÊTS ET BOURSES

1. Pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux. (Principes de base de l'ASSÉ adoptés au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)
2. L'ASSÉ se positionne pour que l'étudiant ou l'étudiante soit considéré-e autonome financièrement dès le départ du domicile familial. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)
3. L'ASSÉ se positionne contre la considération du couple comme une entité, dans le calcul des prêts et bourses ou de toute autre forme d'aide financière. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002)
4. Pour l'autonomie financière dès le départ du domicile familial. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)
5. Pour l'abolition de la contribution parentale, de la contribution du conjoint et/ou de la conjointe et de la contribution de l'étudiante et/ou de l'étudiant. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)
6. L'ASSÉ se prononce contre le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR). (Adoptée au Congrès du 27 au 29 septembre 2002 et réitérée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)
7. L'ASSÉ revendique des changements majeurs au régime des prêts et bourses. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)
8. L'ASSÉ exige une révision du régime des prêts et bourses concernant les familles monoparentales. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)
9. Considérant les positions de l'ASSÉ sur un revenu minimum garanti et pour une éducation accessible, gratuite et de qualité. L'ASSÉ dénonce la réforme majeure des prêts et bourses et la coupure de 63 millions de dollars dans l'aide financière aux études qui mettent en péril l'accessibilité de tous et toutes à l'éducation postsecondaire. (Adoptée au Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004)
10. Mettre de l'avant l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire aux chef-e-s de famille monoparentale dans le calcul des montants de l'Aide financière aux études. (Adoptée au Congrès des 14 et 15 octobre 2006)
11. Que l'ASSÉ se prononce contre la prise en compte de la contribution de l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe dans le calcul de l'aide financière aux études (AFE) comme, par exemple, la pension alimentaire. (Adoptée au Congrès des 24 au 26 avril 2009)
12. Que l'ASSÉ se positionne pour une hausse des frais de subsistance équivalent au seuil de la pauvreté ainsi que leur indexation au coût de la vie dans le calcul de l'aide financière aux études (AFE). (Adoptée au Congrès des 24 au 26 avril 2009)
13. Considérant que la mesure suivante entraîne l'appauvrissement;
Considérant que ce ne sont pas tous les parents qui aident financièrement leurs enfants;
Considérant que cela encourage les mariages, cette institution patriarcale entre les étudiants et

étudiantes;

Que l'ASSÉ s'oppose à la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études. (Adoptée au Congrès des 20 et 21 avril 2013)

FORMATION POSTSECONDAIRE

1. L'ASSÉ exige l'annulation immédiate et intégrale de la réforme Legault.

Dans cette perspective, elle dénonce toute forme de rationalisation des programmes, de financement conditionnel (contrat de performance et, plan de réussite et de diplomation...) et toute forme d'arrimage du système d'éducation aux lois du marché et du capital. (Adoptée au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

2. Considérant que les plans de réussite et de diplomation sont une forme de financement conditionnel, l'ASSÉ se positionne contre une telle mesure,

L'ASSÉ se positionne contre les Attestations d'études collégiales (AEC) qui s'aménagent et se déploient dans un cadre autre que celui du perfectionnement et d'actualisation de la formation. (Adoptée au Congrès annuel des 26 et 27 mai 2001)

3. L'ASSÉ s'oppose à l'habilitation et à toute forme d'accréditation (exemple : DES institutionnel), sans compromis. (Adoptée au Congrès annuel des 26 et 27 mai 2001)

4. Considérant que l'absence de cours de formation générale dans les AEC vise à contourner l'acquisition d'un savoir fondamental, objectif essentiel des cégeps qui se concrétise justement dans la réunion des programmes de formation générale et technique;

L'ASSÉ s'oppose à la création d'AEC qui ne suppose aucun DEC préalable. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

5. L'ASSÉ dénonce le fait que les AEC se prêtent systématiquement à l'ingérence du secteur privé dans la détermination du contenu pédagogique de leurs programmes, favorisant ainsi une formation intensive et hyperspécialisée servant seulement les intérêts des entreprises privées. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

6. Considérant que le faible taux d'inscription dans certains programmes généraux, techniques ou universitaires pousse les administrations à fermer des programmes ou à diminuer les choix de cours;

Considérant que l'ingérence du privé dans les nombreux programmes techniques spécialisés des régions amène à une formation limitée aux compétences requises par une entreprise particulière, et que la survie du programme dépend des subventions versées par cette entreprise ou par une entreprise (souvent locale) particulière;

Considérant que la spécialisation des institutions collégiales et universitaires en région ainsi que les fusions entre celles-ci diminuent la diversité des disciplines et des programmes;

Considérant aussi que l'État québécois considère les régions comme des « régions ressources » et que cette mentalité imprègne les choix de programmes dans les institutions et définit le développement économique de ces régions;

Il importe que l'ASSÉ se prononce pour un investissement massif dans les institutions régionales

ainsi que pour la mise en place de moyens sociaux qui améliorent la qualité de vie des régions et freinent l'exode de la population. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

7. L'ASSÉ prône une vision de la culture qui va à l'encontre de la marchandisation de la production artistique. Que cette vision qui placerait l'art et la culture en général comme moyen de diffusion des idées et des conceptions du monde, intègre les programmes d'art au collégial et à l'université ainsi que les moyens d'action prônés par l'ASSÉ. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

8. L'ASSÉ se positionne contre la dénaturation et la disparition de cours complémentaires parce que ceux-ci permettent à l'étudiante et à l'étudiant de se doter de moyens pour jeter un regard critique sur la société.

Dans le même esprit, l'ASSÉ se positionne contre la rationalisation de la banque universelle de cours. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

9. Considérant que le réseau des cégeps a été créé pour éviter la centralisation des programmes, dans l'optique d'une plus grande accessibilité, l'ASSÉ se prononce pour la survie des établissements scolaires en région et pour le maintien de la diversité des programmes. (Adoptée au Congrès du 27 au 29 septembre 2002)

10. Considérant le mandat de consultation des membres donné lors du Congrès des 27 et 28 février 2010 afin de se doter d'une position sur la rémunération des stages;

Considérant que la plupart des associations ont des mandats en faveur de la gratuité scolaire, d'une réforme en profondeur de l'aide financière aux études ou même d'un salariat étudiant en vu notamment d'améliorer la condition étudiante;

Considérant les conditions de vie précaire vécues par les stagiaires qui doivent bien souvent abandonner leur travail ou faire face à une surcharge de travail;

Considérant que la majorité des stages non-rémunérés sont dans les disciplines étudiées majoritairement par les femmes, comme l'enseignement, les sciences infirmières et le travail social;

Que l'ASSÉ exige la rémunération de tous les stages à l'université comme au collégial. (Adoptée au Congrès des 2 et 3 octobre 2010)

11. Considérant la mutation profonde de la mission de l'éducation post-secondaire à l'œuvre depuis plusieurs années; Considérant que cette dérive est directement responsable des attaques dirigées envers l'accessibilité, la qualité, l'indépendance, le caractère public et la démocratie des cégeps et universités du Québec;

Considérant que le gouvernement met de plus en plus en place des consultations biaisées et traitant à la pièce les problématiques de l'éducation post-secondaire afin de légitimer ses décisions;

Considérant qu'afin de renverser cette tendance il est nécessaire que les acteurs et actrices du milieu de l'éducation et la population québécoise réaffirment la mission fondatrice du système d'éducation post-secondaire québécois;

Que l'ASSÉ se positionne en faveur et participe, le cas échéant à la tenue d'États généraux sur l'avenir de l'éducation post-secondaire au Québec;

Que ces États généraux soient tenus à l'extérieur des structures de l'État de du gouvernement, sur des bases strictement syndicales, non-partisanes, démocratiques, transparentes et ouvertes afin de permettre une réelle réflexion collective sur la mission de l'éducation post-secondaire. (Adoptée au Congrès du 2 et 3 octobre 2010)

12. Que l'ASSÉ réaffirme l'importance de la recherche fondamentale dans tous les domaines de la connaissance.

Que l'ASSÉ s'oppose fortement à la décision du gouvernement fédéral d'amputer le Conseil national de recherches du Canada de la moitié de sa mission, soit d'en abolir le volet sur l'appui à la recherche fondamentale, dans le cadre du budget fédéral. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 septembre 2012)

13. Considérant que cette mesure tente de professionnaliser un programme artistique dans une optique de marchandisation de l'éducation.

Que l'ASSÉ s'oppose aux modifications aux programmes d'Art et lettres adoptés par le gouvernement péquiste. (Adoptée au Congrès d'orientation des 18, 19 et 20 mai 2013)

14. Que l'ASSÉ se positionne contre le rapport Demers, pour le maintien des épreuves uniformes de français, de la formation générale et des devoirs nationaux et contre le DEC par cumul d'AEC et les DEC sans formation générale.

15. Considérant que les conditions de stages non-rémunérés ont comme principale caractéristique commune de ne pas reconnaître la valeur du travail gratuit;

Considérant l'augmentation depuis la crise de 2008 du nombre de stages non-payés après diplomation dans différents domaines;

Considérant que la lutte pour la rémunération de tous les stages prend de l'ampleur sur différents campus et dans différentes régions du Québec;

Considérant que quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.es ont réussi à faire obtenir aux étudiant.es en éducation une compensation financière pour leur quatrième stage;

Considérant que l'annonce de cette compensation est largement insuffisante pour pallier aux compressions budgétaires totalisant plus de 4 milliards depuis l'élection du gouvernement libéral;

Que l'ASSÉ invite ses membres à relayer l'information et le matériel de mobilisation en faveur de la lutte pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux;

Que l'ASSÉ invite ses membres à participer aux coalitions régionales existantes sur la rémunération des stages ou à participer à la mise sur pied d'une telle coalition dans leur région respective ;

Que l'ASSÉ invite ses associations membres à lancer, dès la rentrée de la session d'automne, un ultimatum au gouvernement de mettre en place un programme de rémunération de l'ensemble des stages dans l'ensemble des programmes et à tous les niveaux d'études;

Que l'ASSÉ invite ses membres à chercher des appuis des syndicats et organismes communautaires à la campagne pour la rémunération de tous les stages afin d'augmenter les moyens de pression et d'encourager les salarié.es (travailleuses sociales et travailleurs sociaux, enseignant.es, infirmier.es, sages-femmes, etc.) à refuser les stagiaires en grève dans leurs milieux en guise de solidarité.

(Adoptée au Congrès annuel des 21 et 22 avril 2018)

PRIVATISATION

1. Pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance. (Principes de base de l'ASSÉ adoptés au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

2. L'ASSÉ exige l'annulation immédiate et intégrale de la réforme Legault.

Dans cette perspective, elle dénonce toute forme de rationalisation des programmes, de financement conditionnel (contrat de performance et, plan de réussite et de diplomation...) et toute forme d'arrimage du système d'éducation aux lois du marché et du capital. (Adoptée au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

3. L'ASSÉ dénonce le fait que les AEC se prêtent systématiquement à l'ingérence du secteur privé dans la détermination du contenu pédagogique de leurs programmes, favorisant ainsi une formation intensive et hyperspécialisée servant seulement les intérêts des entreprises privées. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

4. L'ASSÉ boycotte toute évaluation qui vise à implanter dans nos institutions les conditions favorables à l'application des règles du marché. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

5. L'ASSÉ revendique l'étatisation de tous les établissements scolaires privés (à but lucratif ou non). (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

6. Que dans le cadre de la campagne contre la privatisation que l'ASSÉ priorise les revendications suivantes : la démocratisation des instances et le réinvestissement massif. Que ces dernières s'articulent autour des projets de loi 107 et 110 sur la gouvernance. (Adoptée au Congrès des 28 février et 1^{er} mars 2009)

7. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: L'abrogation de la loi 10 et la fin de la privatisation annoncée des services sociaux; (Adoptée au Congrès des 21 et 22 février 2015)

8. Considérant que le projet du gouvernement de privatiser le réseau public de la santé est nuisible pour les travailleuses et les travailleurs du milieu de la santé et réduira considérablement la qualité des soins offerts à l'ensemble de la population.

Que l'ASSÉ revendique et qu'une revendication d'une possible campagne de grève soit : Que le gouvernement renonce à l'adoption de la loi 20.

9. Considérant le 3e principe de l'ASSÉ (Pour un réseau d'éducation public, libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance),

Considérant que le plus récent budget provincial prévoit :

- 120 millions \$ pour la « modernisation de l'éducation »
- 20 millions \$ d'investissement dans les CCTT (Centres collégiaux de transfert de technologie)
- 98 millions \$ pour la publicité et le recrutement d'étudiant-e-s étranger-e-s;

Considérant que tous ces investissements sont parfaitement cohérents avec la volonté affichée

des récents gouvernements de rapprocher le secteur des entreprises privées des établissements d'enseignement et d'adapter la formation aux besoins du marché mondial;

Considérant que les stages non rémunérés dans le cadre de la formation postsecondaire sont une forme de marchandisation et de privatisation de l'éducation.

Considérant qu'un gouvernement néolibéral, qu'il soit minoritaire ou majoritaire, sera élu à l'automne prochain et qu'il risque fortement d'amplifier ces mesures,

Que la campagne annuelle de l'ASSÉ 2018-2019 soit contre la marchandisation de l'éducation dans une optique intersectionnelle, en tant que la marchandisation de l'éducation touche principalement les personnes immigrantes, les personnes racisées, les personnes DOISG, les personnes en situation de handicap ainsi que les femmes;

Que l'ASSÉ entame une escalade des moyens de pressions pour lutter contre la privatisation progressive du système d'éducation québécois

Que l'ASSÉ souligne le lien fort entre les mesures d'austérité des dernières années et la porte laissée toute grande au privé pour s'ingérer financièrement dans l'éducation post-secondaire.

Que l'ASSÉ ait une approche méfiante vis-à-vis de la formule Trial proposée par le gouvernement concernant les CCTT, qui semble une fois de plus être une formule d'ingérence du privé dans le réseau collégial

Que l'ASSÉ rappelle le rôle de l'importance des cégeps dans le cheminement scolaire des étudiantes et étudiants du Québec et se positionne contre toute forme d'attaque à la formation générale.

Que l'ASSÉ réitère son opposition à toute forme de hausse des frais de scolarité, y compris la modulation de ces derniers, notamment visant les étudiantes étrangères et étudiants étrangers.

Que l'ASSÉ réitère sa revendication pour la rémunération de tous les stages et appuie la campagne des Comités Unitaires sur le Travail Étudiant (CUTE).

Que l'ASSÉ reconnaisse, partage et appui le travail fait par les groupes qui revendiquent la reconnaissance des diplômés étrangers et l'accessibilité aux études peu importe le statut, dans l'optique où l'éducation est un droit et non un privilège.

Que l'ASSÉ dénonce la réification des stéréotypes de genre perpétuée sur le marché du travail menant à une invisibilisation du travail des femmes.

Que l'ASSÉ souligne l'attaque à une formation critique notamment des dynamiques d'oppression effectuée par la marchandisation de l'éducation.

Que le slogan de la campagne soit décidé au CoCo du mois de juin.

Que les suggestions de slogan soient envoyées au Conseil Exécutif d'ici là.

(Adoptée au Congrès annuel des 21 et 22 avril 2018)

DÉMOCRATISATION ET GOUVERNANCE

1. Pour la démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion. (Adoptée au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

2. Pour le retrait de tous les agents et/ou toutes les agentes extérieur-e-s des Conseils d'administration des Cégeps;

La création d'un comité externe qui regroupera ces mêmes agents et-ou agentes, qui aura un ou une membre au conseil d'administration et un droit de recommandation au conseil d'administration;

L'ajout de deux (2) étudiants et/ou étudiantes au sein du conseil d'administration;

L'ajout de deux (2) enseignants et/ou enseignantes;

L'ajout d'un ou une (1) employé-e de soutien;

L'ajout d'un (1) professionnel non enseignant ou d'une professionnelle non-enseignante;

L'ajout du directeur et/ou de la directrice à la vie étudiante;

Le maintien des trois (3) autres membres de la direction;

Le retrait du droit de vote de la Présidence. Si un vote sur une proposition est égal, on doit : soit en discuter et refaire le vote, soit faire le dépôt de ladite proposition qui serait rediscutée à la prochaine réunion.

L'ASSÉ étudie une proposition adaptée pour les universités. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

3. Que l'ASSÉ revendique que toute négociation entre les gestionnaires de l'État et les délégué-e-s syndicaux soit transparente, publique et démocratique. (Adoptée au Congrès annuel des 28 et 29 avril 2007)

4. Que l'ASSÉ prenne position contre le rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et contre tout éventuel projet de loi qui irait dans le sens de ce rapport et que l'ASSÉ l'intègre à son discours de la présente campagne. (Adoptée au Congrès du 25 et 26 octobre 2008)

5. Que dans le cadre de la présente campagne soit mis de l'avant le principe de réappropriation par les communautés universitaires et collégiales des établissements d'études dans une perspective d'autogestion. (Adoptée au Congrès du 25 et 26 octobre 2008)

FEMMES, PATRIARCAT ET HOMOPHOBIE

1. Pour une analyse féministe dans les cours, au même titre que les autres approches, dans le but de sensibiliser et de conscientiser les étudiants et les étudiantes à une vision voulant redéfinir le modèle féminin et l'adapter à une vision plus juste de l'apport des deux sexes au sein de la société; il serait judicieux que soit transmis et analysé le point de vue féministes en regard du sujet étudié, et ce, au même titre qu'une approche fonctionnaliste, systématique, post-moderniste, marxiste, ..., peu importe la discipline (psychologie, sociologie, histoire, anthropologie, etc.) (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

2. L'ASSÉ se positionne pour l'avortement libre, gratuit et accessible. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002, modifiée au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006)

3. L'ASSÉ se positionne pour la liberté, l'accessibilité et la gratuité de l'ensemble des moyens de

contraception. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002, modifiée au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006)

4. L'ASSÉ se positionne pour la promotion et l'accessibilité des garderies publiques. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002)

5. L'ASSÉ se positionne pour des horaires de garderies adaptées aux horaires de cours. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002)

6. L'ASSÉ se positionne contre la considération du couple comme une entité, dans le calcul des prêts et bourses ou de toute autre forme d'aide financière. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002)

7. L'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal féminin et masculin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002, modifiée au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006)

8. Considérant que nous nous opposons à toute forme de promotion d'un idéal féminin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal, l'ASSÉ se positionne contre tout concept relié à la femme-objet menant entre autres à la marchandisation du corps des femmes. (Adoptée au Congrès du 27 au 29 septembre 2002, modifiée au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006)

9. Qu'une analyse ainsi que du matériel féministe soient intégrés aux cours, au même titre que d'autres analyses et que des cours spécifiques soient offerts (exemple : Histoire des femmes). (Adoptée au Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004)

10. Que les cours, plans de cours et bibliographies soient féminisés. (Adoptée au Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004)

11. Considérant que les produits menstruels sont toxiques et nocifs pour la santé des femmes;

L'ASSÉ se positionne pour la promotion et l'accessibilité aux alternatives menstruelles telles que le keeper, la diva cup et les serviettes en coton. (Adoptée au Congrès d'orientation du 25 au 28 novembre 2005)

12. L'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal hétérosexuel standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal. (Adoptée au Congrès d'orientation du 25 au 28 novembre 2005)

13. L'ASSÉ se prononce en faveur de l'équité salariale. (Adoptée au Congrès des 10, 11 et 12 février 2006)

14. L'ASSÉ exige la création de mineures, de certificats, de cours, de chaires de recherche et d'instituts en études gaies et lesbiennes ainsi qu'en études féministes. (Adoptée au Congrès des 10, 11 et 12 février 2006)

15. L'ASSÉ intègre à son discours une analyse antipatriarcale et anti-sexiste. (Adoptée au Congrès des 10, 11 et 12 février 2006)

16. Que l'ASSÉ, en collaboration avec les groupes qu'elle jugera pertinents, travaille à la mise sur pied d'une politique de conciliation étude-famille. (Adoptée au Congrès des 14 et 15 octobre 2006)

17. Pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde dans les institutions

d'éducation post-secondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille. (Adoptée au Congrès des 14 et 15 octobre 2006)

18. Mettre de l'avant l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire aux chef-e-s de famille monoparentale dans le calcul des montants de l'Aide financière aux études. (Adoptée au Congrès des 14 et 15 octobre 2006)

19. Considérant que l'ASSÉ se revendique solidaire des luttes féministes;

Considérant que l'ASSÉ soutient plusieurs revendications et principes féministes;

Considérant que l'ASSÉ appuie et soutient les luttes menées par les femmes (article 1.4.3 de la charte);

Considérant que le projet de loi C-484 Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels est une attaque sérieuse et insidieuse au droit à l'avortement;

Considérant le silence des médias et de la classe politique sur cette question et donc le peu d'information transmise à la population;

Que l'ASSÉ prenne position contre le projet de loi C-484 et tout autre projet de loi qui pourraient nuire au droit à l'avortement;

Que l'ASSÉ participe dans la mesure de ces moyens à diffuser de l'information sur ce projet de loi et sur les mobilisations qui pourraient être organisées dans le but de contrer son adoption. (Adoptée au Congrès des 26 et 27 avril 2008)

20. Que l'ASSÉ se positionne contre l'homophobie. (Adoptée au Congrès des 24 au 26 avril 2009)

21. Considérant qu'il vise à inculquer un culte de la beauté à des enfants pré-pubères;

Considérant qu'il aide à la dénaturation de l'enfance;

Considérant l'endoctrinement qui résulte de ce type de concours;

Que l'ASSÉ se positionne contre la tenue des concours de mini-miss. (Adoptée au Congrès des 26 et 27 octobre 2013)

22. Considérant que les concours de beauté à tout âge imposent un stéréotype des genres ainsi que l'objectification des corps.

Que l'ASSÉ se positionne contre les concours de beauté.

Considérant que le traitement médiatique et les opérations de relations publiques du gouvernement au sujet du dossier de la «Charte des valeurs» ont pour effet d'exacerber les tensions et préjugés entre les différentes communautés ethniques et religieuses;

Considérant que ce clivage artificiellement créé a pour effet de morceler les classes moyennes et pauvres et de les désolidariser à l'avantage des classes les plus riches;

Considérant que cette dissension sert stratégiquement les intérêts électoraux du gouvernement en invisibilisant des enjeux sociaux, économiques et environnementaux;

Considérant que les mesures de laïcité proposées dans la «Charte des valeurs» sont incohérentes et inéquitables;

Considérant que ces mesures contraignantes ciblent particulièrement des femmes issues de

minorités qui subissent déjà de fortes pressions économiques et se trouvent en situation de précarité d'emploi;

Considérant que l'argumentaire en faveur de la «Charte des valeurs» constitue une instrumentalisation du féminisme.

Considérant que les «Valeurs» mises de l'avant par la «Charte» sont subjectives et reposent sur une conception identitaire de la nation visant à ostraciser les groupes et personnes qui ne correspondent pas à cette vision ethnocentrique et paternaliste de l'identité québécoise.

23. Il est proposé que l'ASSÉ s'oppose au projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

24. Considérant qu'il y a environ 15 000 étudiantes internationales au Québec et que 8000 d'entre elles ne sont pas couvertes par une entente avec la Régie de l'assurance-maladie du Québec

Considérant que ces dernières sont obligées par la loi de souscrire aux assurances privées dont le contrat est négocié par leur université

Considérant que ces assurances privées ne couvrent pas l'interruption volontaire de grossesse, qui engendre des coûts allant de plusieurs centaines à plusieurs milliers de dollars

Attendues la libre disposition de soi, la dignité humaine et la bonne santé reproductive de toutes et tous

Attendu que l'accès à l'avortement devrait être universel, gratuit et sécuritaire

Que l'ASSÉ se positionne en faveur du droit d'accès à l'avortement pour toutes;

Qu'elle appelle les associations universitaires à militer pour que soit incluse l'interruption volontaire de grossesse dans les contrats d'assurances négociés au nom des étudiantes internationales, et ce sans augmentation du coût de la cotisation;

Qu'elle appelle les associations à se rallier à cette revendication;

Qu'elle appuie les démarches et la campagne de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, organisme féministe en santé reproductive, concernant cet enjeu.

(adoptée au Congrès annuel du 26 et 27 avril 2014)

25. Que l'ASSÉ renouvelle pour un an le mandat du Comité ad hoc sur la diversité sexuelle, de genre, et d'affectivité de l'ASSÉ;

Que le mandat du Comité soit élargi afin d'inclure la promotion de la santé sexuelle sur les campus, la promotion et la défense des droits des personnes issues des minorités sexuelles, de genre, et d'affectivité, ainsi que la coordination et le réseautage des groupes ou comités locaux œuvrant en ce sens;

(adoptée au Congrès annuel du 26 et 27 avril 2014)

26. Que l'ASSÉ appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève et de cette lutte contre l'austérité un mouvement féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des

femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagère de toute la société. (Adoptée au Congrès des 20 et 21 février 2015)

27. Que l'ASSÉ dénonce la culture du viol ainsi que tout acte d'agression, d'abus ou de harcèlement sexuel ; Que l'ASSÉ crée des espaces sécuritaires pour toutes et tous dans les événements qu'elle organise ou auxquels elle prend part; Que l'ASSÉ ne tolère aucun slogan, action ou discours tendant à légitimer ou banaliser le viol. (adoptée au Congrès des 4 et 5 avril 2015)

28. Que l'ASSÉ dénonce la minorisation systématique des revendications féministes dans les luttes communes, y compris dans ses propres pratiques.

Qu'en ce sens, l'ASSÉ s'engage à mettre encore davantage les luttes féministes de l'avant dans toutes ses activités. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 octobre 2015)

29. Considérant la violence institutionnelle faite aux personnes survivantes d'agressions à caractère sexuel lorsqu'elles tentent de porter plainte auprès des instances de leur lieu d'études;

Considérant que leurs dénonciations peuvent être reçues avec mépris, voire avec des menaces; Que l'ASSÉ dénonce les réponses violentes et insuffisantes qui surviennent couramment au sein des instances s'occupant des dénonciations dans les établissements d'éducation.

Que l'ASSÉ inclut cette question au sein de ses campagnes et qu'elle appelle à tenir des actions auprès de toutes institutions d'éducation présentant cette problématique que des étudiants-es soient membres de l'ASSÉ ou non.

Que l'ASSÉ encourage la formation de groupes de militants-es étudiants-es au sein des institutions afin que ces derniers-ères puissent travailler à créer des espaces de revendications et d'accompagnement, en se penchant spécifiquement sur les problèmes de sexisme, de harcèlement et d'agressions sexuelles.

Que l'ASSÉ dénonce le manque de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles sur les campus qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes et en ce sens;

Que l'ASSÉ encourage la création de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes.

Que si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ offre un soutien aux associations locales où l'un ou l'une employé-e de l'association, du cégep ou de l'université a été dénoncé pour agression ou harcèlement sexuel. Que ce soutien puisse aller, selon les besoins et désirs exprimés, jusqu'à la réclamation de la suspension du salaire de l'agresseur.

30. Considérant la violence institutionnelle faite aux personnes survivantes d'agressions à caractère sexuel lorsqu'elles tentent de porter plainte auprès des instances de leur lieu d'études;

Considérant que leurs dénonciations peuvent être reçues avec mépris, voire avec des menaces; Que l'ASSÉ dénonce les réponses violentes et insuffisantes qui surviennent couramment au sein des instances s'occupant des dénonciations dans les établissements d'éducation.

Que l'ASSÉ inclut cette question au sein de ses campagnes et qu'elle appelle à tenir des actions auprès de toutes institutions d'éducation présentant cette problématique que des étudiants-es soient membres de l'ASSÉ ou non.

Que l'ASSÉ encourage la formation de groupes de militants-es étudiants-es au sein des institutions afin que ces derniers-ères puissent travailler à créer des espaces de revendications et d'accompagnement, en se penchant spécifiquement sur les problèmes de sexisme, de harcèlement et d'agressions sexuelles.

Que l'ASSÉ dénonce le manque de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles sur les campus qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes et en ce sens;

Que l'ASSÉ encourage la création de lieux et d'instances à la fois institutionnelles et non-institutionnelles qui prévient et répond aux violences sexistes de manière concertée avec les personnes survivantes.

Que si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ offre un soutien aux associations locales où l'un ou l'une employé-e de l'association, du cégep ou de l'université a été dénoncé pour agression ou harcèlement sexuel. Que ce soutien puisse aller, selon les besoins et désirs exprimés, jusqu'à la réclamation de la suspension du salaire de l'Agresseur.

31. Que les agresseurs dénoncés ne collaborant pas avec la ou les personnes survivantes ne puissent se présenter, devenir ou être membre de l'équipe nationale de l'ASSÉ tant que les demandes de la ou les personnes survivantes ne soient répondues de manière satisfaisante.

(Adoptée au Congrès d'orientation des 8 et 9 octobre 2016)

32. Considérant que l'enquête Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire (ESSIMU) révèle que dans les universités québécoises, « une personne sur quatre a été victime d'un événement de violence sexuelle dans les douze derniers mois », touchant principalement les femmes;

Considérant la nécessité de lutter activement et sans relâche contre la culture du viol dans tous les milieux, y compris à l'université et au cégep;

Considérant la nécessité de responsabiliser et d'éduquer particulièrement les hommes face à leurs comportements envers les femmes et aux enjeux liés au consentement sexuel;

Considérant que les agressions à caractère sexuel sont des actes de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir, de violences principalement commises envers les femmes et les enfants, principalement par des hommes ;

Considérant les limites d'une compréhension individualisante comme celle du consentement pour ce qui a trait aux agressions sexuelles, qui sont un problème systémique lié à une société fondamentalement hétéropatriarcale; ;

Que l'ASSÉ revendique l'ajout d'un cours obligatoire sur les rapports inégalitaires dans la sexualité et sur le consentement sexuel et la culture du viol pour toutes les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement post-secondaires;

Que ce cours ait une perspective féministe et adresse le problème systémique du patriarcat

Que l'ASSÉ revendique une éducation sexuelle diversifiée féministe, anti-oppressive et non

hétérosexiste dès l'école primaire;

Que la problématique des violences sexuelles contre les femmes soit portée sur la place publique, qu'elle devienne une préoccupation sociale et que des transformations soient engendrées;

Que l'ASSÉ dénonce l'absence de consultation des personnes survivantes dans le processus actuellement mené par la ministre David et le ministère de l'éducation;

Qu'un comité de travail sur la question soit formé de Rafaela Abate, Laura Martin, José-Frédérique Biron et d'autres personnes intéressées afin de porter les revendications de l'ASSÉ sur la question et de produire une critique de cette mascarade.

(Adoptée au Congrès d'orientation des 3 et 4 décembre 2016)

33. Considérant l'importance de cet enjeu que nous vivons à tous les jours,

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan de ces revendications et donc, que le fait que la culture du viol touche particulièrement des femmes racisées soit traité comme un aspect essentiel et non accessoire de la campagne.

Que cette campagne inclut une analyse de la façon dont les communautés queers, les personnes aux identités de genre minoritaire et particulièrement les femmes trans sont ciblées à une fréquence disproportionnée par la violence basée sur le genre et la violence sexuelle.

Comme nous ne pouvons séparer la violence sexuelle des contextes coloniaux racisés, nous devons reconnaître ce que l'ASSÉ peut offrir en tant qu'organisation alliée, ainsi une approche féministe intersectionnelle doit activement appuyer le travail des mouvements existants suivants : Femmes autochtones assassinées ou disparues, mouvement trans, et le mouvement pour les vies des Noir-e-s.

Que cette campagne s'intéresse également à la situation des personnes en situation de handicap ou neuroatypiques.

Que l'ASSÉ ainsi que les associations membres offrent un soutien aux personnes victimes de violence sexuelle dans le cadre d'un stage d'un programme collégial ou universitaire.

Que des pressions soient mises de l'avant pour que les institutions post-secondaires reconnaissent ces victimes en tant qu'étudiantes et étudiants et que de ressources soient mises à

leur disposition.

Que les militantes des comités féministes locaux soient mises à l'avant-plan dans le cadre de cette campagne

Que l'ASSÉ se positionne pour :

- L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus.
- La mise en place de CALACS dans tous les campus.
- La mise en place d'une éducation sexuelle féministe, diversifiée, anti-oppressive, non hétérosexiste dès l'école primaire.

Que l'ASSÉ dénonce le caractère opportuniste des institutions publiques lorsqu'elles se servent des campagnes « Ni viande, ni objet » ou « Sans oui, c'est non » d'abord pour se donner une bonne image, plutôt que d'engager de réels changements pour les survivantes, comme la mise en place de structures claires contre le harcèlement et les violences sexuelles.

(Adoptée au Congrès annuel des 29 et 30 avril 2017)

LUTTES AUTOCHTONES ET ANTI-COLONIALISME

1. Que l'ASSÉ réitère ses positions anticolonialistes;

Que l'ASSÉ considère la mise sous tutelle automatique des Premières Nations comme une forme de dictature intolérable;

Que l'ASSÉ dénonce la négation des réalités autochtones et les politiques d'indifférence qui minimisent systématiquement toutes les revendications autochtones;

Que l'ASSÉ dénonce le racisme évident encouragé par les médias envers les communautés autochtones;

Que l'ASSÉ dénonce les tentatives récentes du gouvernement fédéral de retirer les droits des Premières Nations par l'entremise des lois omnibus C-38 et C-45;

Que l'ASSÉ dénonce fortement la position de précarité dans laquelle sont plongées beaucoup de communautés autochtones et considère cette précarité comme attribuable à la domination malsaine qu'exerce le gouvernement fédéral ainsi qu'à l'apathie et à l'ignorance de la population;

Que l'ASSÉ appuie les actions directes visant l'émancipation des Premières Nations. (Adoptée au Congrès d'orientation des 18, 19 et 20 mai 2013)

2. Que l'ASSÉ étudie la possibilité d'intégrer des cours de langues et cultures autochtones dans les établissements d'étude collégiale, par exemple, comme cours complémentaire. (Adoptée au Congrès d'orientation des 18, 19 et 20 mai 2013)

3. Que l'ASSÉ se positionne contre le salon des ressources naturelles.

Que l'ASSÉ invite ses membres à participer à son annulation en solidarité avec les luttes autochtones et écologistes. (Adoptée au Congrès des 2 et 3 février 2013)

POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

1. L'ASSÉ exige l'annulation immédiate et intégrale de la réforme Legault.

Dans cette perspective, elle dénonce toute forme de rationalisation des programmes, de financement conditionnel (contrat de performance et, plan de réussite et de diplomation...) et toute forme d'arrimage du système d'éducation aux lois du marché et du capital. (Adoptée au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

2. L'ASSÉ s'oppose au consensus du SQJ et des mesures qui en découlent (contrat de performance, plan de réussite, politique jeunesse.) (Adoptée au Congrès des 24 et 25 février 2001)

3. L'ASSÉ se positionne pour la promotion et l'accessibilité des garderies publiques. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002)

4. L'ASSÉ se positionne en faveur d'un revenu minimum garanti pour toute personne résidant au Québec. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

5. Dans le cadre d'un revenu minimum garanti, l'ASSÉ se positionne en faveur d'un barème plancher minimal de 1 000 \$ par mois et pour la gratuité de plusieurs services. (Adoptée au Congrès des 3 et 4 mai 2003)

6. De reprendre les revendications du comité d'action des sans-statuts algériens et algériennes :

- Que le moratoire soit levé;
- Que toute déportation des sans-statuts algériens et algériennes cesse immédiatement;
- Que tout sans-statut algérien et algérienne soit régularisé.

(Adoptée au Congrès annuel des 3 et 4 mai 2003)

7. Contre la réingénierie de l'État et des mesures antisociales qui en découlent. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

8. Attendu que les réformes collégiales et universitaires du gouvernement libéral s'inscrivent dans un agenda visant à attaquer l'accessibilité aux études post-secondaires et la qualité de l'éducation en général;

Attendu que les réformes aux prêts et bourses augmenteront considérablement l'endettement étudiant;

Attendu que déjà trop d'étudiants et d'étudiantes vivent dans la pauvreté et que pour des raisons financières beaucoup de gens n'ont pas accès à l'éducation post-secondaire;

Que l'ASSÉ développe sa prochaine campagne sous le thème de « Non à la marchandisation de l'éducation » et que dans l'optique de cette campagne :

- L'ASSÉ réitère sa volonté de lutter pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire;
- L'ASSÉ réitère sa volonté de lutter pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux;
- L'ASSÉ s'oppose à toute réforme destructrice du réseau collégial. (Adoptée au Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004)

9. Considérant que la réforme annoncée dans le réseau collégial concède plus d'autonomie;

Considérant que plus d'autonomie aux cégeps : favorise un réseau collégial à plusieurs vitesses; signifie la remise en question du caractère universel de la formation générale; favorise l'ingérence de l'entreprise privée dans la formation; favorise la sous-traitance et les attaques anti-syndicales;

Considérant que le tout provoquera une baisse de la qualité de l'enseignement, de l'accessibilité et de la diversité des programmes;

Nous exigeons le maintien de l'intégrité du réseau public des cégeps. (Adoptée au Congrès extraordinaire du 28 août 2004)

10. Considérant que l'éducation est un droit, non un privilège et que, par conséquent, elle se doit d'être gratuite;

Considérant que la réforme des prêts et bourses constitue une augmentation des coûts reliés aux études qui cible particulièrement les plus pauvres;

Considérant qu'une augmentation de l'endettement étudiant accroît la pauvreté étudiante;

Considérant que le gouvernement menace de libéraliser les droits de scolarité des étudiants étrangers et les étudiantes étrangères;

Considérant que les universités Concordia et McGill prescrivent des droits de scolarité aux étudiants étrangers et étudiantes étrangères au-dessus de ce que prévoit la politique gouvernementale;

Nous exigeons :

- L'abolition de la réforme du régime d'aide financière aux études;
- L'annulation rétroactive des coupures dans le système des prêts et bourses;
- Que les frais de scolarité ne soient pas augmentés et ce pour l'ensemble de la communauté étudiante;
- L'application de la politique gouvernementale sur les frais de scolarité des étudiantes étrangères et des étudiants étrangers;
- Un réinvestissement massif en éducation sans couper dans les autres programmes sociaux;

Nous proposons d'orienter notre société :

- Vers un système d'éducation universel et gratuit;
- Vers la conversion des prêts en bourses et vers une plus grande autonomie des étudiantes et étudiants prestataires de l'aide financière aux études dans une perspective de salariat étudiant (jeunes travailleurs et travailleuses intellectuel-le-s);
- Vers un revenu minimum garanti permettant à l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes de vivre décemment. (Adoptée au Congrès extraordinaire du 28 août 2004)

11. Ultimatum :

Nous, membres de l'ASSÉ, réuni-e-s en Congrès considérons que depuis la dernière décennie, le gouvernement n'a fait que creuser la tombe de notre système d'éducation public : les coupures et les réformes s'accumulent et laissent de plus en plus la place au secteur privé, sapant ainsi les fondements de notre éducation. Considérant que ces reculs, notamment la dernière réforme de

l'aide financière aux études, sont une importante entrave à l'accessibilité des études post-secondaires, l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante exige du gouvernement :

- Qu'il abolisse rétroactivement la dernière réforme de l'Aide financière aux études et retire la coupure de 103 millions;
- Qu'il reconnaisse l'autonomie des étudiantes et étudiants dès le départ du domicile familial;
- Que la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et des étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; et qu'en ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia.

De plus, considérant que le réseau collégial est lui aussi grandement menacé par les projets de décentralisation du gouvernement libéral, l'ASSÉ revendique du gouvernement :

- Qu'il renonce à tout projet pouvant nuire à l'intégrité du réseau d'enseignement public collégial afin d'en empêcher la privatisation et d'en garantir l'accessibilité.

Ces revendications s'inscrivent dans la perspective d'obtenir une éducation gratuite et de qualité ainsi qu'un régime d'Aide financière aux études qui élimine l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses et garantit un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté à tous les étudiants et toutes les étudiantes, sans exception des étudiantes internationales et étudiants internationaux.

Dans le cas où ces revendications ne seraient pas satisfaites le 23 octobre, l'ASSÉ prendra tous les moyens nécessaires pour défendre le DROIT à l'éducation! (Adoptée au Congrès des 25 et 26 septembre 2004)

12. L'ASSÉ exige du gouvernement :

- Qu'il abolisse rétroactivement la dernière réforme de l'Aide Financière aux Études et retire la coupure de 103 millions;
- Qu'il reconnaisse l'autonomie des étudiantes et étudiants dès le départ du domicile familial;
- Que le gouvernement révise le système d'Aide Financière aux Études et bonifie le montant en bourse accordé aux familles monoparentales;
- Qu'il renonce au Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR);
- Que la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; et qu'en ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia.

De plus, considérant que le réseau collégial est lui aussi grandement menacé par les projets de décentralisation du gouvernement libéral, la coalition revendique du gouvernement :

- Qu'il renonce à tout projet de décentralisation et d'arrimage au marché du réseau collégial afin d'en garantir l'accessibilité et la qualité.

Ces revendications s'inscrivent dans la perspective d'obtenir une éducation gratuite et de qualité ainsi qu'un régime d'Aide Financière aux Études qui éliminerait l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses et qui garantirait un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté à tous les étudiants et toutes les étudiantes, y compris les étudiantes internationales et étudiants internationaux.

L'ASSÉ se positionne contre le fait que les présentes revendications soient satisfaites au prix d'un dégel des frais de scolarité et de toute autre coupure dans les programmes sociaux. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 janvier 2005)

13. Considérant que le gouvernement semble considérer que les déficits causés par les investissements dans l'économie doivent être résorbés par des coupures dans les services sociaux déjà sous-financés;

Considérant que les travailleurs et travailleuses seront certainement les plus touché-e-s par la crise actuelle, mais que le gouvernement entend malgré tout hausser les tarifs des services « publics »;

Considérant la consultation factice menée par le gouvernement au sujet du budget qui force la population à choisir le moindre mal entre les coupures proposées;

Considérant la menace d'une hausse du dégel des frais de scolarité;

Que l'ASSÉ réaffirme son opposition à toute hausse de tarification des services sociaux tout en réaffirmant sa position en faveur de services publics gratuits et universels;

Que l'ASSÉ réaffirme son opposition à toute coupure dans les services sociaux. (Adoptée au Congrès des 28 février et 1^{er} mars 2009)

14. Campagne 2011-2012 : Considérant que ce n'est pas tant la hausse des frais de scolarité qui est un frein à l'accessibilité mais bien les frais de scolarité eux-mêmes;

Considérant néanmoins la nécessité de concentrer notre lutte contre l'offensive sans précédent du gouvernement contre le mouvement étudiant;

Considérant la nécessité de mettre fin à une distinction inique entre étudiants québécois, étudiantes québécoises et les autres;

Que la campagne de l'ASSÉ soit :

- Contre toute hausse de frais dans une perspective de gratuité scolaire sans considération pour l'origine des étudiantes et étudiants;

- Pour une éducation de qualité, libre de l'ingérence du privé;

- Contre les compressions budgétaires affectant les cégep et l'ensemble des services publics. (Adoptée au Congrès des 23 et 24 septembre 2011)

15. Qu'il y ait retrait du RPR (remboursement proportionnel au revenu) tel que décrété par le gouvernement libéral lors de la grève. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 septembre 2012)

16. Que l'ASSÉ s'oppose aux coupures dans le réseau des CPE. (Adoptée au Congrès du 6 avril 2013)

17. Que l'ASSÉ entreprenne une campagne d'actions et d'information contre les politiques d'austérité et contre les mesures répressives mises en place pour les défendre.

Que cette campagne s'oriente autour des axes de revendications suivants :

- Pour le gel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire,

- Pour l'abolition inconditionnelle de la taxe santé et contre toutes formes de taxes régressives,

- Pour le retrait des coupures dans le régime d'aide sociale et contre toutes coupures futures dans

les services sociaux offerts aux plus démunis-e-s,

- Contre l'arrimage de l'éducation et des services publics aux diktats du marché; (Adoptée au Congrès du 6 avril 2013)

18. Que la campagne annuelle 2013-2014 s'oriente principalement autour des trois axes suivants :

- Contre l'indexation des frais de scolarité et l'instauration de l'assurance qualité

- Contre les coupures dans l'aide sociale

- Contre la réforme de l'assurance-emploi (Adoptée au Congrès des 20 et 21 avril 2013)

19. Que la campagne nationale de l'ASSÉ pour l'année scolaire 2014-2015 s'oriente autour de la question de la qualité et de l'accessibilité des services publics dans un contexte d'austérité; en accordant une grande importance aux questions d'éducation - notamment à la hausse des frais de scolarité pour les étudiant-e-s français-es ainsi que les questions soulevées par la marchandisation de l'Éducation - et en revendiquant l'instauration de différentes alternatives fiscales et en exigeant un réinvestissement pour ces services publics.

Que ces alternatives fiscales rejettent fermement toute forme d'extractivisme et de colonialisme.

Que l'équipe nationale offre un support accru aux associations étudiantes locales membres de l'ASSÉ en appuyant leurs initiatives de campagnes locales

(adoptée au congrès annuel du 26 et 27 avril 2014)

20. Considérant que le projet de loi 3 vise non seulement les retraites des employé-e-s municipales et municipaux, mais aussi les droits syndicaux fondamentaux des travailleuses et travailleurs;

Considérant que le régime de retraite est un gain dûment acquis par les travailleuses et travailleurs;

Que l'on s'oppose au projet de loi 3.

Que l'ASSÉ soit solidaire des travailleurs et travailleuses touché-e-s par la loi 3;

Que l'ASSÉ réitère sa position contre la brutalité policière

(Adoptée au Congrès des 25 et 26 avril 2014)

21. Considérant que l'Inter-CEP est un regroupement de comités sociaux existant depuis plus de 30 ans;

Considérant que ces comités sociaux offrent aux personnes démunies des services dans le but d'améliorer leur qualité de vie, services tels des ateliers artistiques, des ateliers d'apprentissage et d'expression, du soutien aux femmes enceintes, des repas à prix modiques, de l'aide aux problématiques d'habitation ou de relation familiale, ainsi qu'une panoplie d'autres activités;

Considérant que ces services aident des centaines de personnes quotidiennement;

Considérant que la commission scolaire de la ville de Montréal coupe graduellement les subventions de ces comités depuis quatre ans, et qu'elles atteindront le zéro au printemps 2015;

Considérant que ces six comités perdront leurs locaux à la même date;

Considérant que les agences de santé offrent des subventions aux comités sociaux membres de

l'Inter-CEP , et que les mesures austères du ministre Barrette propose de mettre fin à ces institutions;

Considérant que le ministre Bolduc n'a pas réagi à la situation malgré les pressions faites par l'Inter-CEP;

Que l'ASSÉ s'oppose aux coupures gouvernementales imposées aux comités sociaux;

Que l'ASSÉ s'oppose à l'acharnement du Parti Libéral du Québec à retirer leurs droits à la population, et à viser les plus démunis dans ses coupures;

Que l'ASSÉ invite le ministre Bolduc à réagir à la probable perte des locaux des comités sociaux, dans l'objectif que ceux-ci soient conservés à long terme, et qu'il intervienne avant le 31 octobre;

Que l'ASSÉ inclue les comités sociaux dans sa campagne contre l'austérité;

(Adoptée au Congrès des 25 et 26 avril 2014)

22. Que l'on poursuive la campagne pour la sauvegarde des services publics et contre l'austérité, que cette campagne se réoriente sur 3 axes :

- Lutte contre l'austérité en santé, en éducation, en culture et dans les services sociaux (coupures, gel des embauches, hausses de frais, privatisation et marchandisation)

- Droit syndicaux: (lutte contre la réouverture des conventions collectives , l'attaque contre les régimes de retraites et contre les lois spéciales).

- Lutte environnementale : contre l'exploitation d'hydrocarbures, la surexploitation des ressources minières et autres ressources non-renouvelables et positionnement en solidarité avec les revendications territoriales des premières nations et les communautés visées.

(Adoptée au Congrès des 25 et 26 avril 2014)

23. Considérant que le salaire minimum actuel, même en travaillant quarante heures par semaine durant l'année entière, nous condamne à vivre sous le seuil de la pauvreté;

Considérant que deux semaines de vacances par année est trop peu pour nous permettre de se reposer et de respirer;

Considérant que si nous devons nous absenter du travail pour des raisons médicales, nous devons prendre la journée à nos frais;

Considérant qu'il s'agisse d'un minimum pour vivre décemment;

Que l'ASSÉ soit pour que toute personne salariée ait droit à un salaire de 15\$ de l'heure, à 5 semaines de vacances payées et à 7 journées de congé de maladie payées par année, qu'elles soient utilisées ou non.

(Adoptée au Congrès d'orientation des 8 et 9 octobre 2016)

FINANCEMENT PUBLIC

1. L'ASSÉ exige du gouvernement québécois qu'il réinvestisse massivement dans le système d'éducation et dans l'ensemble des programmes sociaux. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 février 2001)

2. Considérant les revendications de longue date de l'ASSÉ de réinvestissement massif en éducation et de gratuité scolaire;

Considérant la nécessité d'accroître l'accessibilité et la qualité de l'éducation tout en excluant son arrimage au marché;

L'ASSÉ se positionne en faveur d'éventuels transferts fédéraux supplémentaires dédiés à l'éducation post-secondaire et demande que ces nouvelles sommes soient équitablement réparties entre cégeps et universités et que ce réinvestissement ne cautionne pas un désengagement de l'État québécois en éducation post-secondaire. (Adoptée au Congrès des 8 et 9 octobre 2005)

3. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: Pour un véritable partage de la richesse collective, passant notamment par un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux, la culture et la vitalité des régions (Adoptée au Congrès des 21 et 22 février 2015)

4. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: Pour des institutions publiques, démocratiques et accessibles à tous et à toutes. (Adoptée au Congrès des 21 et 22 février 2015)

FISCALITÉ

1. L'ASSÉ se positionne en faveur d'une augmentation significative de l'impôt des entreprises et des personnes à revenus élevés et pour que les gouvernements prennent toutes les mesures nécessaires pour en finir avec l'évasion fiscale afin de financer les deux mesures précédentes. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

2. Que les gouvernements cessent d'accorder des reports d'impôt aux entreprises privées et que, par le fait même, celles-ci soient tenues par la loi de payer durant l'année fiscale l'argent qu'elles doivent à l'État. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

3. Que les gouvernements s'assurent que les revenus de taxes et impôts proviennent également des individus et des entreprises (50 % pour chaque catégorie). (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

4. Que les gouvernements s'attaquent aux compagnies et aux individus canadiens qui déclarent une partie ou la totalité de leurs revenus dans des paradis fiscaux reconnus. Et qu'ils travaillent de concert avec la communauté internationale pour enrayer ce phénomène. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

5. Que les gouvernements abolissent toutes les différentes formes d'abris fiscaux pour les entreprises privées. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

6. Que les gouvernements révisent les différentes formes d'abris fiscaux pour les individus, afin de s'assurer que ceux et celles ayant un revenu de 100 000 \$ et plus n'y aient pas droit. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

7. Que le gouvernement fédéral diminue les plafonds des RÉER et des RPA à 5 000 \$ (actuellement à 13 500 \$), ce qui permettra de récupérer des milliards de la poche des individus les plus fortunés. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

8. Que les gouvernements instaurent une taxe sur les sorties de capitaux d'environ 20 % à toutes les entreprises installées en tout ou en partie au pays. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

9. Que les gouvernements établissent une grille d'imposition réellement progressive et que, par le fait même, ils augmentent les taux d'imposition des gens à revenus élevés. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

10. Que les individus et les familles vivant sous le seuil de pauvreté (tel que défini par Statistique Canada) soient exempté-e-s de toutes formes de taxes et d'impôts, tant au provincial qu'au fédéral. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

11. Que les taxes directes à la consommation (fédérales, provinciales et municipales) ne s'appliquent pas aux produits et services définis comme essentiels. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

12. Que ces mesures servent à financer les services et programmes sociaux, notamment afin d'instaurer la gratuité scolaire. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 janvier 2004)

13. L'adoption des 5 axes du document « Alternatives fiscales : comment et combien » ainsi qu'une consultation des AGs sur l'ensemble du document disponible en annexe K du cahier de préparation.

Note du secrétariat : liste des axes :

A- RÉINSTAURER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

B-RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES

C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE

D- CESSER D'EMBAUCHER DES COMPAGNIES PRIVÉES DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS

E- RÉFORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT

(Adoptée au Congrès des 2 et 3 octobre 2010)

14. Que l'on revendique le rétablissement de la taxe sur le capital à un taux de 1,0% pour les institutions financières et à un taux de 0,5% pour les autres entreprises ainsi que le rétablissement de 10 paliers d'imposition au provincial comme alternatives aux compressions budgétaires et aux mesures tarifaires régressives dans l'éducation et les autres services publics. (Adoptée au Congrès des 20 et 21 avril 2013)

MONDIALISATION

1. Contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population. (Principes de base de l'ASSÉ adoptés au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

2. L'ASSÉ se prononce contre la Zone de Libre-Échange des Amériques et exige le retrait du gouvernement canadien du processus de négociation. Elle dénonce aussi la militarisation de la ville de Québec, ainsi que la répression et l'intimidation politiques et policières effectuées

actuellement dans le cadre du Sommet des Amériques en avril. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 février 2001)

3. L'ASSÉ encourage la consommation responsable dans le cadre de la lutte contre la mondialisation. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002)

4. L'ASSÉ continue à s'impliquer activement dans le mouvement social continental pour l'avortement du projet de ZLÉA et toute entente politique, économique et militaire affectant les droits humains sociaux, culturels, environnementaux afin de préserver la souveraineté nationale sur laquelle les citoyens et citoyennes peuvent avoir de l'emprise, ceci incluant le plan Colombie et le plan Puebla panama. (Adoptée au Congrès du 27 au 29 septembre 2002)

5. Que l'ASSÉ s'oppose à l'Accord économique et commercial global (AÉCG) négocié entre le Canada et l'Union européenne. (Adoptée au Congrès des 23 et 24 avril 2011)

SOLIDARITÉ ET LUTTES INTERNATIONALES

1. Pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société. (Principes de base de l'ASSÉ adoptés au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

2. L'ASSÉ s'oppose à toute intervention militaire du Canada en Afghanistan ou dans tout autre pays, et à toute aide en ce sens. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

3. Considérant que le Canada n'accordera plus les visas d'étude pour les cours de chimie et de biologie aux étudiantes étrangères et les étudiants étrangers et étrangers provenant de certains pays du Moyen-Orient (dont l'Irak, l'Iran, la Libye, ...);

Considérant que cette position est clairement raciste;

L'ASSÉ exige le retrait des restrictions d'émission de visas d'études aux étudiants et étudiantes provenant du Moyen-Orient. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

4. L'ASSÉ revendique l'arrêt des déportations, la régularisation des sans-statuts algériens et algériennes, dans le cas présent, le rapatriement de Mohamed Cherfi, et qu'elle apporte son appui à Solidarité Sans Frontière. (Adoptée au Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004)

5. L'ASSÉ dénonce l'assassinat systématique des membres du mouvement étudiant colombien effectué par les forces paramilitaires avec la complicité du gouvernement. De plus, que l'ASSÉ supporte et appuie les luttes du mouvement étudiant colombien. (Adoptée au Congrès des 9 et 10 avril 2005)

6. ATTENDU QUE les attaques de l'État d'Israël au Liban ont causé la destruction des infrastructures publiques (routes, hôpitaux, ponts, etc.), des domiciles de centaine de milliers de personnes et causé plus de mille morts dans la population civile;

ATTENDU QUE l'État d'Israël maintient son occupation des territoires palestiniens et sa domination militaire et économique sans reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, notamment avec le projet du mur de l'Apartheid, ni son droit au retour, avec plus d'un million de déplacé-e-s depuis la création d'Israël;

ATTENDU QUE l'État d'Israël détient en prison plus de 9 000 prisonniers et prisonnières

politiques libanais et libanaises et palestiniens et palestiniennes, notamment des ministres élus du Hamas;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien, à l'instar du gouvernement américain, soutient l'État d'Israël et contribue à ce que la situation fondamentalement injuste et impérialiste se maintienne :

QUE l'ASSÉ exige du gouvernement canadien :

- Qu'il recommence à donner de l'aide financière et humanitaire à l'Autorité Palestinienne;
- Qu'il condamne toute agression israélienne en territoire libanais et palestinien;
- Qu'il demande une réparation économique de la part d'Israël au Liban.

QUE l'ASSÉ réaffirme ses positions contre les guerres impérialistes et se porte solidaire de la résistance populaire au Liban et en Palestine;

QUE l'ASSÉ tienne des activités de sensibilisation et de mobilisation par rapport à la situation au Proche-Orient, soutienne et participe à des manifestations et événements contre l'attaque du Liban et l'occupation de la Palestine;

QUE l'ASSÉ exige le retrait des troupes canadiennes en Afghanistan et participe à la manifestation du 28 octobre organisée par Échec à la Guerre sur des bases anti-impérialistes. (Adoptée au Congrès des 14 et 15 octobre 2006)

7. Attendu que la dictature de Musharraf au Pakistan a déclaré la loi martiale et réprimande l'opposition

et les activistes syndicaux ;

Attendu que la campagne pour la défense du syndicalisme au Pakistan (PTUDC) défend les droits syndicaux au Pakistan ;

Attendu que plusieurs membres de la PTUDC ont été arrêté-e-s sans accusations ;

Que l'ASSÉ condamne les actes dictatoriaux du régime Musharraf ;

Que l'ASSÉ demande la libération immédiate de tous les prisonniers et toutes les prisonnières politiques au Pakistan ;

Que l'ASSÉ appuie et supporte le PTUDC, le mouvement révolutionnaire anticapitaliste des travailleurs et travailleuses du Pakistan. (Adoptée au Congrès des 1er au 2 décembre 2007)

8. Considérant nos mandats historiques de soutien à la lutte du peuple Palestinien.

Considérant la participation de l'ASSÉ aux conférences données par Tadamon! dans divers établissements d'enseignement postsecondaire au cours de l'année 2007-2008;

Considérant la proposition adoptée lors du présent Congrès visant à consulter les associations membres sur la proposition de boycott de l'Apartheid israélien;

Considérant qu'une campagne internationale contre l'Apartheid israélien se forme et prend de l'ampleur;

Considérant que ce mouvement a débuté en 2005 suite à un appel signé par 170 organismes issus de la société civile palestinienne qui demandaient le déclenchement d'une campagne

internationale de « boycott, de désinvestissement et de sanctions » contre Israël;

Que l'ASSÉ dénonce le régime d'Apartheid qui sévit en Israël, ainsi que le soutien du gouvernement canadien à l'État d'Israël.

Que l'ASSÉ se porte solidaire des luttes d'autodétermination au Moyen-Orient, entre autres en Palestine.

Que l'ASSÉ se positionne en faveur d'une campagne de « boycott, désinvestissement et sanctions » contre l'Apartheid israélien. (Adoptée au Congrès des 26 et 27 avril 2008)

9. Que l'ASSÉ se prononce contre l'impérialisme politique, économique et culturel. (Adoptée au Congrès des 25 et 26 octobre 2008)

10. Que l'ASSÉ affirme sa solidarité et son appui aux travailleuses et travailleurs de l'usine Electrolux de l'Assomption qui seront mises et mis à pied;

Que l'ASSÉ fasse la promotion du syndicalisme de combat comme moyen de mener la lutte aux patrons d'Electrolux

Que l'ASSÉ contacte l'association étudiante du Cégep l'Assomption pour voir si des rapprochements sur cette question sont possibles. (Adoptée au Congrès des 12 et 13 février 2011)

11. Considérant que Couche-Tard tente par tous les moyens d'empêcher la syndicalisation de ses dépanneurs;

Que l'ASSÉ réaffirme que le droit des travailleurs et des travailleuses à la syndicalisation et à la négociation sont inaliénables;

Que l'ASSÉ appuie la campagne de syndicalisation des dépanneurs Couche-Tard;

Que l'ASSÉ condamne les pratiques anti-syndicales de Couche-Tard. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 octobre 2011)

12. Considérant la possibilité qu'un changement survienne dans la géopolitique internationale suite aux élections américaines et à une éventuelle guerre entre l'Iran et les États-Unis dans lequel le Canada pourrait devenir impliqué par l'entremise du gouvernement conservateur;

Que l'ASSÉ réitère son opposition à l'impérialisme politique économique et culturel;

Que l'ASSÉ réitère son opposition à toute intervention militaire du Canada dans tout pays. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 septembre 2012)

13. Que l'ASSÉ appuie le RICQ (regroupement des infirmières collégiales du Québec) dans sa campagne pour renforcer le rôle et la présence infirmière scolaire au collégial. (Adoptée au Congrès des 20 et 21 avril 2013)

14. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: L'abolition de la loi 3 et le respect des employé-e-s de la fonction publique et parapublique par une amélioration de leurs conditions de travail.(Adoptée au Congrès des 20 et 21 février 2015)

15. Que l'ASSÉ appuie les associations étudiantes locales et les Conseils régionaux dans leurs moyens d'action contre les radios d'opinions et de provocation, aussi appelées « radios-

poubelles», qui véhiculent des messages non fondés et de diffamation contre les mouvements étudiants et propagent des propos sexistes, homophobes et racistes, en plus d'encourager la poursuite de l'austérité et de l'anti-syndicalisme.

Que l'ASSÉ appuie la Coalition sortons les radios-poubelles de Québec et fasse la promotion de la signature de leur pétition. (Adoptée au Congrès des 19 et 20 septembre 2015)

DÉMOCRATIE ET RÉPRESSION

1. Considérant que la répression et l'intimidation sont de plus en plus utilisées comme outil pour mettre fin à la contestation, l'ASSÉ réitère sa position en faveur du droit inaliénable à la dissidence. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002)

2. L'ASSÉ dénonce l'utilisation des agents et agentes de sécurité comme outil de répression dans les institutions scolaires. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

3. Que tous les établissements d'éducation soient déclarés zones démilitarisées, que par le fait même, le recrutement pour l'armée soit interdit. (Adoptée au Congrès du 31 janvier au 2 février 2003)

4. Que l'ASSÉ revendique l'abolition de la loi C-43. (Adoptée au Congrès annuel des 28 et 29 avril 2007)

5. Considérant l'importance de la liberté de presse et d'expression;

Considérant la nécessité d'un débat public sur le sujet et de se montrer solidaire envers les différentes luttes progressistes;

Considérant l'illégitimité des poursuites baillons dont le but est de censurer et de réprimer;

Considérant la situation financière précaire d'Éco-société ;

Que l'ASSÉ appuie Éco-société et que les associations étudiantes soient invitées à appuyer financièrement le groupe.

Que les associations étudiantes soient invitées à organiser des conférences sur leur campus. (Adoptée au Congrès des 25 et 26 octobre 2008)

6. Que l'ASSÉ dénonce les gestes déplorables posés par certains individus associés à la FEUQ lors de la dernière assemblée générale de l'AETELUQ.

Que l'ASSÉ offre son soutien au conseil exécutif légitime, celui d'avant le 12 septembre 2009, et rompe ses relations avec l'exécutif « élu » de manière douteuse.

Que l'ASSÉ réaffirme l'importance du respect de la démocratie étudiante et invite l'ensemble des associations étudiantes nationales à faire de même. (Adoptée au Congrès des 14 et 15 novembre 2009)

7. Qu'il y ait retrait de l'ensemble des poursuites judiciaires liées au mouvement étudiant.

Qu'une enquête publique sur les actes de brutalité policière commis dans le cadre de la grève et l'instauration d'un mécanisme indépendant d'enquête sur les abus commis par la police. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 septembre 2012)

8. Que l'ASSÉ se positionne contre la loi C-309 « Loi empêchant les participants à des émeutes ou des

attroupements illégaux de dissimuler leur identité »; que l'ASSÉ la dénonce publiquement. (Adoptée au Congrès du 3 novembre 2012)

9. Que l'ASSÉ soutienne l'AGEECLG et tous les militants et toutes les militantes persécuté-e-s par la police;

Qu'elle dénonce tous les corps policiers;

Qu'elle adopte et mette en pratique des politiques de non-coopération avec la police;

Qu'elle réaffirme leur solidarité envers tous et toutes les arrêté-e-s politiques;

Que l'ASSÉ invite ses associations étudiantes membres à adopter ses positions dans ses assemblées générales ou dans leurs groupes. (Adoptée au Congrès du 6 avril 2013)

10. Que l'ASSÉ dénonce l'abolition du droit de manifester par les règlements municipaux et le code de la route empêchant la manifestation et leur application arbitraire par les services de police, appuie les personnes arrêtées ou réprimées et appuie la protection du droit de manifester. (Adoptée au Congrès du 6 avril 2013)

11. Que l'ASSÉ ne participe pas à la Commission d'enquête sur le printemps 2012;

Qu'en ce sens, nous n'accorderons aucune crédibilité à l'événement ainsi qu'à ses conclusions et que nous rappelions notre mandat exigeant une commission d'enquête indépendante et publique sur la question de la brutalité policière. (Adoptée au Congrès des 26 et 27 octobre 2013)

12. Que l'ASSÉ endosse la Commission populaire sur la répression politique (CPRP) initiée par l'Association pour la liberté d'expression et encourage les groupes, organisations, militantes et militants de mouvements sociaux à faire de même;

Que l'ASSÉ endosse la CPRP et soit mandatée d'y déposer un mémoire sur la répression du mouvement étudiant; (Adoptée au Congrès des 26 et 27 octobre 2013)

13. Considérant la nature liberticide et injustifiable de la loi C-309 prévoyant emprisonner les gens qui dissimulent leur identité dans une émeute ou un attroupement illégal et récemment sanctionnée royalement à la chambre haute à Ottawa;

Considérant l'utilisation brutalement arbitraire des lois par les services de police provinciaux et municipaux contre les mouvements sociaux;

Considérant qu'elle pourrait servir à augmenter le temps d'incarcération et la judiciarisation des militants et des militantes.

Que l'ASSÉ se positionne en défaveur de la loi C-309 et réclame son abrogation. (Adoptée au Congrès des 26 et 27 octobre 2013)

14. Considérant les nombreuses revendications historiques de l'ASSÉ appuyant les luttes altermondialistes,

Considérant que le G20 est un des hauts lieux de l'impérialisme mondial,

Considérant que l'ASSÉ a déjà adopté des mandats d'appui aux arrêté-e-s du G20,

Considérant que beaucoup des victimes de la judiciarisation militent au sein ou autour du mouvement étudiant,

Considérant nos mandats en faveur de la participation aux manifestations contre le G20,

Considérant l'incarcération récente ou future de plusieurs arrêté-e-s du G20,

Que l'ASSÉ réitère son soutien envers les arrêté-e-s du G20,

Que l'ASSÉ dénonce l'augmentation des lois liberticides,

Qu'elle dénonce par le fait même la violence derrière les pressions psychologiques vécues par les victimes de la répression judiciaire. (Adoptée au Congrès des 26 et 27 octobre 2013)

ENVIRONNEMENT

1. Considérant que l'eau est une ressource vitale et un bien commun;

L'ASSÉ s'oppose à toute forme de privatisation de l'eau, y compris les PPP, et ainsi que contre la loi 134, qui permet la privatisation de la gestion de l'eau. (Adoptée au Congrès des 10, 11 et 12 février 2006)

2. Considérant que la planète est aux prises avec divers problèmes environnementaux importants (pollution atmosphérique, destruction des écosystèmes, menaces sur la biodiversité, réchauffement climatique, etc.);

- L'ASSÉ estime qu'une lutte pour la défense de l'environnement s'avère nécessaire pour préserver l'équilibre écologique;

Considérant que les problèmes environnementaux sont directement liés la croissance du système capitaliste;

Considérant que par sa logique de croissance continue, le système capitaliste tant à transformer en marchandise l'ensemble des ressources naturelles de la planète;

Considérant qu'il y a une contradiction fondamentale entre la croissance illimitée du système capitaliste et la présence limitée de ressources environnementales;

- L'ASSÉ estime que toute lutte environnementale doit inclure une analyse critique du système capitaliste dans une perspective écologiste;

- L'ASSÉ exige le retrait toute politique visant à faire prédominer le profit sur le respect de l'environnement;

- L'ASSÉ favorise la mise en place d'alternatives à la croissance capitaliste garantissant le bien-être collectif, dans une optique de préservation de l'environnement;

- L'ASSÉ estime que les objectifs du protocole de Kyoto et des autres accords internationaux environnementaux sont nettement insuffisants;

Considérant que la globalisation des marchés crée et accentue de nombreux problèmes d'ordre écologiques (exportation de déchets vers les pays du sud, augmentation de la pollution due aux transports, tendance à la déréglementation environnementale afin d'attirer les investissements étrangers);

- L'ASSÉ s'oppose à tout phénomène de mondialisation capitaliste dans une perspective écologiste;

Considérant que la surexploitation des ressources environnementales par l'être humain menace la biodiversité en plus de détruire le milieu de vie de plusieurs espèces vivantes;

- L'ASSÉ se positionne contre toute consommation abusive des ressources naturelles dans une perspective de maintien de la biodiversité et de préservation des écosystèmes;

Considérant que le fonctionnement des établissements d'enseignement a un effet certain sur la qualité de l'environnement;

Considérant que les conditions de vie des étudiantes et des étudiants sont liées directement à la qualité de leur environnement;

Considérant que le Cégep et l'Université sont le milieu de vie principal des étudiantes et des étudiants;

Considérant que toutes et tous devraient avoir accès aux moyens et aux ressources leur permettant d'avoir un mode de vie respectueux de l'environnement;

Considérant que les mesures environnementales ne devraient en aucun cas diminuer l'accessibilité aux études;

- L'ASSÉ réclame l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les établissements d'enseignement (qualité de l'air et de l'eau, création d'espaces verts).

- L'ASSÉ revendique l'adoption et l'application réelle de politiques environnementales dans toutes les institutions d'enseignement;

- L'ASSÉ réclame que les étudiantes et les étudiants soient représenté-e-s dans toutes les instances décisionnelles quant à ces politiques;

- L'ASSÉ revendique l'accès à des produits alimentaires sains qui répondent à des critères de durabilité et d'équité sur l'ensemble de leur cycle de vie;

- L'ASSÉ exige une gestion globale visant la réduction, la récupération, la revalorisation et le recyclage des déchets et des matériaux dans les institutions d'enseignement;

- L'ASSÉ se prononce pour le respect de la certification LEED dans tout projet de rénovation ou d'immobilisation;

- L'ASSÉ exige l'instauration et l'application réelle par les cégeps et les universités d'une politique d'achat pour les équipements qui soit basée sur le respect des principes écologiques;

- L'ASSÉ s'oppose à tout projet de construction ou d'agrandissement des espaces de stationnement dans les établissements d'enseignement;

- L'ASSÉ revendique l'établissement d'un système de transport en commun de qualité, accessible gratuitement, dans toutes les régions du Québec;

- L'ASSÉ exige la création de mineures, de certificats, de cours, de chaires de recherche et d'instituts en études environnementales. (Adoptée au Congrès des 14 et 15 octobre 2006)

3. Que l'ASSÉ s'oppose à toute initiative visant à faire perdurer notre dépendance aux énergies

fossiles;

Par conséquent, que l'ASSÉ s'oppose à tout projet de pipeline visant à transporter les sables bitumineux de l'Alberta vers le Québec;

Que l'ASSÉ s'oppose à la volonté du gouvernement du Québec d'exploiter le pétrole.

Que l'ASSÉ s'oppose à l'extraction des sables bitumineux de l'Alberta. (Adoptée au Congrès des 26 et 27 octobre 2013)

4. Que l'ASSÉ inclus dans son discours une perspective sur les connections politiques entre l'industrie des énergies fossiles ainsi que toute forme d'extractivisme et le gouvernement dans sa campagne annuelle. Que ces enjeux soient abordés en solidarité avec les luttes autochtones.

(adoptée au Congrès des 26 et 27 avril 2014)

5. Considérant l'apparition du projet «Chaleurs Terminals» au printemps 2014, impliquant le transport par train de pétrole lourd, soit des sables bitumineux d'Alberta, à travers la province

Considérant que ce même pétrole serait entreposé à Belledune (Nouveau-Brunswick), soit un terminal pétrolier, en attendant d'être exporté par super-pétroliers dans la Baie-des-Chaleurs, ce qui comporte des risques majeurs

Considérant que la première phase de ce projet implique le transport de quantités significatives de pétrole, soit 1,2 millions de barils par semaine

Considérant que les menaces sur l'intégrité du territoire et la santé des communautés locales se sont alourdies

Considérant que le droit des communautés à prendre part aux décisions qui les concernent, allochtones et Premières Nations, n'a toujours pas été respecté

Considérant la mobilisation active autour de cet enjeu et la nécessité de diminuer notre dépendance au pétrole

Que l'ASSÉ s'oppose au projet «Chaleur Terminals» à Belledune;

Que l'ASSÉ soutienne et participe à la mobilisation contre ledit projet;

Que l'ASSÉ demande la suspension immédiate des travaux;

Que l'ASSÉ se déclare outrée que l'on pollue à loisir l'environnement;

Que l'ASSÉ tienne une campagne d'information au sujet des différents projets pétroliers;

Que l'ASSÉ s'oppose à tout projet de transport et d'extraction d'hydrocarbures

(Adoptée au Congrès des 25 et 26 octobre 2014)

6. Que l'on poursuive la campagne pour la sauvegarde des services publics et contre l'austérité, que cette campagne se réoriente sur 3 axes :

- Lutte contre l'austérité en santé, en éducation, en culture et dans les services sociaux (coupures, gel des embauches, hausses de frais, privatisation et marchandisation)

- Droit syndicaux: (lutte contre la réouverture des conventions collectives , l'attaque contre les régimes de retraites et contre les lois spéciales).

- Lutte environnementale : contre l'exploitation d'hydrocarbures, la surexploitation des

ressources minières et autres ressources non-renouvelables et positionnement en solidarité avec les revendications territoriales des premières nations et les communautés visées.

(Adoptée au Congrès des 25 et 26 avril 2014)

7. L'arrêt de l'ensemble des projets à visée extractiviste émanant d'une logique de dépossession et d'asservissement du territoire à des intérêts néolibéraux, tout en luttant en solidarité avec les Premières Nations, réitérant ainsi l'opposition aux projets Énergie Est de TransCanada, Ligne 9B d'Enbridge, Belledune Chaleur Terminals, Plan Nord / Stratégie Maritime.

(Adoptée au Congrès des 20 et 21 février 2015)

8. Que l'ASSÉ appuie la Coalition ECO dans sa campagne contre les hydrocarbures.

(Adoptée au Congrès d'orientation des 3 et 4 décembre 2016)

LOGEMENT

1. L'ASSÉ appuie tout squat et toutes luttes œuvrant dans ce domaine ayant pour but la réappropriation du logement, la lutte à l'itinérance, la lutte à la pénurie de logement et la lutte à la gentrification. (Adoptée au Congrès des 12 au 14 octobre 2001)

2. Considérant que le droit au logement est fondamental et inaliénable, l'ASSÉ se positionne :

- Pour la mise sur pied d'un programme d'hébergement d'urgence impliquant la location de chambres d'hôtel ou de motel et l'utilisation d'immeubles publics vacants pouvant servir à loger provisoirement des ménages sans-logis. L'entreposage des meubles doit aussi être prévu

- Pour l'ajout de suppléments au loyer dans le programme d'urgence mis sur pied pour le premier juillet 2001 et qui est maintenant épuisé. Certains types de ménages n'ayant pas eu droit à cette aide doivent y être éligibles, dont les personnes réfugiées. Le gouvernement doit également s'assurer que ce programme soit appliqué dans toutes les villes où les ménages risquent de se retrouver sans logis.

- Pour l'abolition immédiate de la coupure de 50 \$ pour le partage de logement, malgré la décision contraire prise par le gouvernement ou, au minimum, assurance que tout ménage assisté social impliqué dans une situation d'hébergement ne sera pas victime de cette coupure, tant et aussi longtemps qu'il sera dans cette situation.

- Pour le financement d'une vaste campagne médiatique visant à rappeler aux propriétaires que la discrimination est criminelle et qu'ils et elles s'exposent à de lourdes amendes s'ils s'y adonnent. Pour que cette menace soit prise au sérieux, des agents-enquêteurs doivent être déployés sur le terrain pour piéger les propriétaires fautifs et fautives et porter eux-mêmes ces causes devant la Commission des droits de la personne.

- Pour la construction de 8 000 nouveaux logements sociaux.

- De plus, les étudiants et les étudiantes devraient avoir droit à un service de résidence accessible, public et de qualité. (Adoptée au Congrès des 3 au 5 mai 2002)

3. Que l'ASSÉ appuie tous projets de logements sociaux et étudiants ainsi que les coopératives d'habitation, dont Utile. (Adoptée au Congrès des 2 et 3 février 2013)

PRINCIPES D'ACTION

1. Les principes de base de l'ASSÉ reposent sur les fondements du syndicalisme étudiant établis dans l'article 1 de la Charte de Grenoble, en 1946. Celui-ci stipule que l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel et que l'étudiante est une jeune travailleuse intellectuelle. C'est donc en vertu de ce constat que l'étudiant et l'étudiante se doit de se regrouper sur des bases syndicales. L'ASSÉ croit en la nécessité de lutter pour conserver les acquis des mouvements étudiants du passé, ainsi que pour assurer de nouveaux gains et ce, par le biais de la contestation permanente. (Principes de base de l'ASSÉ adoptés au Congrès de fondation des 24 et 25 février 2001)

2. L'ASSÉ conserve son autonomie face aux organisations politiques, notamment les partis politiques et l'État, au niveau du discours et de l'organisation. (Adoptée au Congrès annuel des 26 et 27 mai 2001 et réitérée au Congrès des 24 au 26 avril 2009)

3. Considérant que toutes négociations sous-entendent des compromis de toutes Parties;

Considérant que toutes négociations permettent une abrogation de pouvoir central substantiel;

Considérant que le mouvement étudiant depuis les dix dernières années subit d'énormes reculs dus principalement au fait que la stratégie prédominante de certaines organisations étudiantes reposait sur la négociation, et que celle-ci fut vouée à l'échec;

Considérant que la logique de lobbying en est une d'embourbement car elle ne peut que se reproduire elle-même, du fait que la présence sur le terrain en devient de plus en plus difficile, et que la seule alternative ne devient que le lobbying;

L'ASSÉ s'oppose à toute forme de lobbying et de négociation, non légitimé par la présence d'un rapport de force significatif par la base étudiante. (Adoptée au Congrès annuel des 26 et 27 mai 2001 et réitérée au Congrès annuel des 24 et 25 avril)

4. Attendu l'annonce de la série de forums de concertations annoncés par le gouvernement libéral,

Que l'ASSÉ réitère sa position au lobbying et à toute forme de négociation avec le gouvernement sans l'existence d'un véritable rapport de force. (Adoptée au Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004)

5. Que les porte-parole de l'ASSÉ puissent dissocier l'ASSÉ de gestes commis lors d'actions de l'ASSÉ s'ils ne respectent pas le cadre établi par un mot d'ordre du Congrès. (Adoptée au Congrès des 10, 11 et 12 février 2006)

6. Que notre compréhension et notre application du principe de la diversité des tactiques s'insèrent dans une optique d'escalade des moyens de pression : que toute tactique n'est pas bonne à utiliser à tout moment, mais qu'une diversité de tactiques est nécessaire à l'instauration d'un rapport de force avec le gouvernement, chacune en son temps. (Adoptée au Congrès des 10, 11 et 12 février 2006)

7. Que la détermination du moment où la radicalisation de la lutte est nécessaire revient à l'ensemble des membres. (Adoptée au Congrès des 10, 11 et 12 février 2006)

8. L'ASSÉ se positionne en matière d'éducation populaire dans une perspective de solidarité avec les ouvriers et ouvrières, chômeurs et chômeuses, assisté-e-s sociaux et sociales, exploité-e-s,

opprimé-e-s. (Adoptée au Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006)

9. Considérant que plusieurs administrations d'institutions post-secondaires ont affirmé aux associations étudiantes locales que le recours à la grève n'est plus permis;

Considérant que l'intimidation et la répression sont les outils privilégiés par les autorités pour museler la contestation;

Considérant que le droit à la dissidence et les moyens d'action qui en découlent sont incontournables en toute démocratie digne de ce nom;

Considérant que l'usage de grèves générales limitées et illimitées a fait ses preuves dans l'histoire du mouvement étudiant;

Considérant que l'ASSÉ prône le syndicalisme étudiant de combat et que la tenue de grèves limitées et illimitées font partie intégrante de ses moyens d'action;

Que l'ASSÉ condamne l'intimidation dont font preuve plusieurs administrations locales;

Que l'ASSÉ réaffirme le droit inaliénable à la dissidence;

Que l'ASSÉ déclare que le droit à la grève des associations étudiantes est incontestable et que toute atteinte à ce droit est antidémocratique et injustifiable. (Adoptée au Congrès des 17 et 18 février 2007)

10. Considérant que les gains fait par le mouvement étudiant l'on été grâce au syndicalisme de combat.

Que l'ASSÉ réaffirme le syndicalisme de combat comme moyen de faire entendre ses revendications. (Adoptée au Congrès du 2 et 3 octobre 2010)

11. Considérant que l'ASSÉ a été fondée sur le principe du syndicalisme de combat,

Que l'ASSÉ mette de l'avant que c'est par l'éducation populaire, la diffusion de matériel d'information et la mobilisation de masse au sein d'organisations syndicales combattives et démocratiques, c'est-à-dire fonctionnant sous le contrôle direct des membres, qu'il est possible de construire un rapport de force face à l'État et à l'élite économique, et qu'elle agisse en conséquence.

(Adoptée au Congrès des 22 et 23 février 2014)

12. Que l'ASSÉ se pose en faveur de l'éducation populaire, et ce, dans une optique de la diversité des connaissances;

13. Que toute association membre de l'ASSÉ qui ne se présente ni s'inscrit à trois instances décisionnelles nationales de suite se voit suspendre son statut de membre jusqu'au moment où l'association renouvelle sa participation dans les instances nationales.

Que les membres suspendus ne comptent pas dans le quorum.

(Adoptée au Congrès des 30 septembre et 1 octobre 2017)

REVENDEICATIONS PÉRIMÉES

1. L'ASSÉ exige le retrait immédiat de la Taxe à l'échec. (Adoptée au Congrès des 24 et 25 février 2001)

2. L'ASSÉ rejette la proposition de la FECQ dans le dossier de la taxe à l'échec, notamment en ce qui concerne la Mesure d'Encadrement Individuel et l'acceptation des plans de réussite au niveau collégial. (Adoptée au Congrès extraordinaire du 15 août 2001)

3. Considérant qu'une guerre contre l'Irak constitue un danger pour l'ensemble des populations mondiales et un crime contre l'humanité, l'ASSÉ revendique, si le Canada donne son appui diplomatique :

- L'arrêt de toute implication directe dans le conflit;
- Que les sommes attribuées à la Défense soient transférées dans les programmes sociaux, notamment dans l'éducation;
- Et, que le Canada utilise tous ses recours diplomatiques pour stopper la guerre.

(Adoptée au Congrès extraordinaire du 28 février 2003)

4. Considérant la nature factice du Forum sur l'avenir du collégial;

Considérant que la tenue de ce forum au mois de juin limite au maximum le pouvoir mobilisateur et informateur des associations étudiantes;

L'ASSÉ boycotte le Forum collégial et lance l'appel à un boycott général dudit Forum. (Adoptée au Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004)

5. Considérant l'arrêt du versement de l'Aide financière aux études avant la fin réelle des sessions de plusieurs cégeps;

Considérant que cette mesure nous semble être une décision politique visant à punir les grévistes;

Nous exigeons que l'AFE prenne en compte les réalités vécues par les étudiantes et étudiants grévistes;

Et qu'en ce sens, l'AFE fournisse une aide financière aux étudiantes et étudiants. (Adoptée au Congrès annuel des 14 et 15 mai 2005)

6. Que le gouvernement verse les prestations d'AFE pour le mois de septembre 2012. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 septembre 2012)

7. Que l'ASSÉ demande que soit exclue du sommet sur l'éducation les acteurs et actrices du secteur privé et les élites économiques. (Adoptée au Congrès des 29 et 30 septembre 2012)

8. Que l'ASSÉ se positionne contre le salon des ressources naturelles.

Que l'ASSÉ invite ses membres à participer à son annulation en solidarité avec les luttes autochtones et écologistes. (Adoptée au Congrès des 2 et 3 février 2013)